



**A la recherche de critères  
de solidarité ou d'harmonie entre générations**

**Juin 2021**



## Résumé de l'étude

### Inégalités économiques entre générations en France

L'analyse économique actuelle fustige les inégalités intra et intergénérationnelles soulignant l'importance du rôle du capital des seniors. La règle des 3 fois 60 n'en est qu'un symptôme. Les 60 ans et plus détiennent 60% du capital financier et 60% du capital non financier en France. De plus, le poids des dépenses retraites vient exacerber ce ressentiment d'injustice au vu du niveau de vie de cette population alors que le pays souffre d'une crise majeure, causant incertitude et fragilité économique. Au regard de la générosité (relative) de notre système de retraite, les inégalités de revenus semblent principalement provenir de problèmes sur le marché du travail, créant inégalités salariales et oppositions inter et intra générationnelles. Les inégalités patrimoniales, surtout aux mains des seniors, sont fixés dans un schéma d'aversion au risque, de liquidité et d'investissement à court terme faiblement pourvoyeur de croissance, délaissant des investissements productifs socialement, écologiquement venant accroître la croissance à long terme. Il faut donc chercher des perspectives de réduction des inégalités à travers des solutions d'épargne innovantes à l'adresse des seniors, luttant ainsi contre la patrimonialisation de notre société et visant des objectifs communs.

### Comment réduire les inégalités entre générations ?

Cette redistribution pourrait revêtir deux formes, agissant par voie de vase communicant, prenant à l'une pour donner à l'autre, ou, liant les générations par des incitations, contraintes fiscales ou institutionnelles. Un panorama d'idées sont évoquées allant de la réduction du poids des transferts aux générations âgées, d'une redistribution accrue envers les jeunes, d'un impôt général et progressif sur le patrimoine dotant les jeunes en capital, à une mutualisation des coûts additionnels de la dépendance des seniors. Toutes ces propositions semblent jouer sur l'allocation des dépenses publiques ou privées, mais des solutions de politiques du lien intergénérationnel existent. Par exemple, le principe de Musgrave d'un choix démocratique du ratio de pension moyenne au salaire moyen, l'indexation de la retraite sur des indicateurs de performance et/ou d'intégration des jeunes, ou encore une incitation à l'investissement d'avenir du patrimoine financier des seniors. Cette liste d'outils permettant de réduire les inégalités à la volonté d'agir dès demain et de lier les générations entre-elles, ou chacun dépend du sort de chacun et amenant à une société harmonisée prospère.

### Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ?

Le concept d'une société harmonieuse entre générations se comprend assez bien intuitivement mais il est difficile de lui conférer une définition opératoire, forcément plus précise et réductrice. La position de Rawls et d'une solidarité transgénérationnelle avec une chaîne de réciprocité indirecte, descendante et rétrospective reste une position prometteuse mais réductrice dans l'idée d'une définition formelle. La mise en place d'hypothèse minimale semble cohérent avec le jalonnement d'un parcours menant à une définition d'harmonie intergénérationnelle.

**Hypothèse 1 : une société harmonieuse entre générations doit être une société équilibrée entre générations.** Cet équilibre se joue à deux niveaux, celui longitudinal (les générations suivent à différentes dates des profils par âge comparables) et celui transversal (à une date donnée les générations sont dans une position comparable). Ces deux niveaux sont complémentaires : suivre le seul critère longitudinal pourrait mener à une société gérontocratique et stationnaire, suivre seul celui transversal ignorerait l'histoire différenciée des générations, et demande à y ajouter un critère de responsabilité collective de chaque génération envers les autres. Cette première hypothèse permet d'identifier plusieurs critères d'harmonie entre générations : maintenir un ratio à peu près constant dans le temps entre les salaires et/ou patrimoines moyens à 30 ans et 50 ans ; maintenir constantes les parts du patrimoine global détenues par les différentes classes d'âge ; maintenir constant le ratio entre la pension moyenne et le salaire moyen net des cotisations retraite.

**Hypothèse 2 : une société harmonieuse met chaque génération face à sa responsabilité collective.** Ce concept peut conduire à des dérapages dangereux, il repose sur une solidarité arbitraire entre conscrits. Pour résoudre ce problème, plutôt qu'un contrat entre générations, il faut considérer des « contrats entre individus appartenant à différentes générations ».

**Hypothèse 3 : une société harmonieuse entre générations repose sur une coopération équilibrée ou harmonieuse entre générations.** Cette coopération est également double, longitudinale, optimale à l'équilibre de long terme, et transversale, qui lie les générations dans l'action présente et exerce notamment une « fonction de rappel » sur les seniors et les plus âgés. Ainsi, alors que l'équilibre financier de la répartition demande donc beaucoup à la solidarité entre générations, l'harmonie entre générations devrait envisager une contribution significative du patrimoine des seniors qui peut se penser de deux manières. D'une part, des cotisations-patrimoine pour mutualiser le financement des dépenses d'hébergement liées à la perte d'autonomie. D'autre part, l'offre de placements financiers transgénérationnels, largement exemptés de droits de succession (par ailleurs accrus) pour financer les investissements publics d'avenir qui bénéficieront notamment aux générations jeunes et futures.

**Hypothèse 4 : une société harmonieuse entre générations ne traite pas vraiment des réponses à des chocs de grande ampleur.** L'harmonie entre générations reste un concept d'équilibre, pour traiter des chocs massifs qui fragilisent une société ou peuvent même remettre en cause sa survie, il faut faire véritablement faire appel à la solidarité entre générations.

Le thème d'une société inclusive, aux rapports équilibrés ou harmonieux, revient depuis quelques années face aux fragmentations de la société française. Il faut aller plus loin, dans une « société d'amitiés », à condition d'accorder au mot amitiés le sens que lui prête Aristote dans *l'Éthique à Nicomaque*, où elle y est conçue comme un ciment social avec ses multiples formes et gradations. L'inclusion dans une société politiquement organisée fait tenir ensemble ces liens d'appartenance et donne une identité cohérente à l'individu. La réussite individuelle doit céder un peu le pas à la réussite collective et l'enjeu est de faire ou de refaire Nation (avant de faire éventuellement Europe) comme de reconstituer une chaîne solide de réciprocités directes et indirectes entre générations.



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
Solidarité de combat entre générations (contre les chocs)	7
Mobiliser le patrimoine (des seniors) pour le modèle social et les investissements d'avenir	9
Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ?	12
<b>Chapitre 1. Inégalités économiques entre générations en France, constats et perspectives</b>	<b>13</b>
L'enjeu : un poids des retraites publiques trop élevé dans notre pays ?	13
Le niveau de vie des retraités en perspective	14
La concentration croissante du patrimoine aux mains des seniors	15
Une situation patrimoniale néfaste et durable	16
Conclusions	17
<b>Chapitre 2. Comment réduire les inégalités entre générations ? Un panorama des solutions possibles</b>	<b>19</b>
Le choix des réformes à entreprendre : le poids de l'idéologie	20
Redistribuer, mais comment ?	21
Réduire le poids relatif des transferts aux générations âgées	21
Redistribuer davantage vers les jeunes et les plus démunis	22
Un impôt général et progressif sur le patrimoine pour lancer les jeunes dans la vie	22
Un impôt exceptionnel sur les hauts patrimoines ou pensions ?	23
Mutualiser les coûts additionnels de la dépendance entre les seniors	24
Inciter ou indexer pour lier le sort des générations entre elles	24
Le principe de Musgrave pour l'équilibre des retraites	25
Créer des liens entre retraite et éducation ou investissements écologiques	25
Indexer les retraites élevées sur un indicateur de la réussite des jeunes déshérités	26
Inciter à une épargne des seniors allouable dans les investissements d'avenir	26
Conclusions	28
Encadré. Les trois pensées polaires du social	29

<b>Chapitre 3. Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ?</b>	
<b>Jalons provisoires</b>	<b>31</b>
L'approche rawlsienne	31
Hypothèses minimales pour une société harmonieuse entre générations	32
Hypothèse 1 : une société harmonieuse entre générations doit être une société <i>équilibrée</i> entre générations	33
Hypothèse 2 : une société harmonieuse met chaque génération face à sa <i>responsabilité collective</i>	34
Hypothèse 3 : une société harmonieuse entre générations repose sur une <i>coopération équilibrée</i> ou harmonieuse entre générations	34
Hypothèse 4 : une société harmonieuse entre générations ne traite pas vraiment des réponses à des chocs de grande ampleur	35
Une société harmonieuse ou d'amitiés entre générations ?	35
<b>Références</b>	<b>37</b>
<b>Table des matières</b>	<b>39</b>

## Introduction

Lorsque l'on parle de critères de solidarité ou d'harmonie entre générations, il faut déjà revenir à la notion controversée de contrat (social) entre générations.

Pour un économiste, la base du contrat entre générations devrait être Rawls derrière le voile de l'ignorance. Le contrat repose sur des réciprocités *indirectes* entre générations, descendantes comme ascendantes, qui doivent être adaptées aux évolutions historiques.

A l'égard de nos successeurs (éducation, écologie), la maxime rawlsienne prend la forme suivante :

« Faites pour vos descendants ou les générations suivantes, *mutatis mutandis*, ce que vous auriez aimé que vos prédécesseurs fassent pour vous ».

Il s'agit bien d'élargir l'horizon des possibles pour les générations d'après, tout en évitant de leur laisser un héritage *négatif* trop important (dette sociale, pollution...).

A l'égard de nos prédécesseurs (retraite, santé âgée), la maxime rawlsienne prendrait la forme suivante :

- « Faites pour vos aînés ce que vous aimeriez que vos successeurs fassent pour vous dans une situation comparable ».

En d'autres termes, lorsque l'on sera vieux, on sera traité d'une certaine manière « comme » on traite nos vieux aujourd'hui. Or on est tous appelé à devenir vieux un jour...

Dans cette ligne, Rawls envisage finalement la société comme « un système de coopération dans le temps entre générations [...], de façon que les avantages produits par les efforts de chacun soient équitablement acquis et répartis d'une génération à l'autre ». Ces principes pourraient fonder une société *harmonieuse* entre générations.

Quelques remarques préliminaires permettent déjà d'actualiser les principes rawlsiens.

- *Toutes* les générations sont concernées. Il ne s'agit pas de se focaliser indûment sur le seul sort actuel des jeunes adultes, sur celui des générations futures, ou seulement sur celui des aînés. Les 30-55 ans, qui portent le pays, ne doivent pas être oubliés.

- Contrairement à ce que fait explicitement Rawls, le rôle des *familles*, lieu des liens intergénérationnels par excellence, ne doit pas être éludé. Les familles sont les cellules de base de nos sociétés pour le meilleur comme pour le pire. Or l'économiste est mal à l'aise avec leur analyse, préférant considérer des individus abstraits aux différents âges.

- Les constats statistiques sur les inégalités entre générations sont indispensables (*cf. chapitre 1*) mais ne doivent pas donner lieu à des interprétations débridées. On a ainsi dénoncé l'âgisme contre les vieux ou le fait qu'ils étaient rendus « responsables » du confinement. Mais à 70 ans, j'aurais pu moi-même rester dans mon lit à lire des romans et à boire du champagne, tout en voyant mon épargne croître du fait d'une pension assurée : ce qui n'est pas le cas des jeunes en formation ou insertion, des indépendants ou des travailleurs précaires.

- Il faut éviter de trop monter les générations les unes contre les autres par des comparaisons parfois vaines ou déplacées, comme le font trop de discours actuels : le danger de fragmentation de nos sociétés qui en résulterait ne doit pas être sous-estimé.

- En matière de transferts sociaux, il faut éviter l'approche en termes de vases communicants, où l'on prend à Pierre pour donner à Paul dans le but de « rééquilibrer les transferts sociaux entre âges » : vouloir baisser les pensions de retraite pour augmenter les dépenses d'éducation peut conduire à des arbitrages dangereux.

- Plutôt que diminuer les pensions courantes, il est préférable de demander des *retours de solidarité* aux seniors (aisés). Les seniors sont en moyenne plutôt bien lotis en revenu (mais cela ne durera pas si la croissance repart) et surtout en patrimoine.

- Les Baby-boomers, en particulier, sont aujourd'hui les seniors et retraités robustes. Leur obsession ne soit pas seulement de « bien vieillir » mais d'abord de laisser un monde meilleur derrière eux, c'est-à-dire donner aux générations suivantes toutes les possibilités pour relever les défis qui leur seront propres.

Dans ce cadre général, deux thèmes pourraient jouer un rôle crucial dans l'élaboration d'un nouveau contrat entre générations *aujourd'hui* :

- les *solidarités* entre générations, redéfinies et adaptées aux chocs que nous subissons ;

- *l'usage du patrimoine*, particulièrement abondant chez les seniors mais trop 'inerte' pour le financement de l'économie et des investissements d'avenir productifs ou sociaux, générateurs de croissance inclusive à long terme.

### **Solidarité de combat entre générations (contre les chocs)**

De Léon Bourgeois à Alain Supiot, la solidarité est conçue comme l'élargissement de la fraternité, la troisième valeur républicaine ; elle met davantage l'accent sur les interdépendances entre individus, les liens sociaux et intergénérationnels. Pour Alain Supiot, une société solidaire est une société suffisamment soudée pour résister aux chocs et se mesure notamment au degré de *solidité* de la chaîne transgénérationnelle.

En cas de crise majeure (2008, Covid), la société est fragilisée et la solidarité revêt un rôle clef par rapport à la liberté et à l'égalité. Quelle définition *opératoire* lui donner, sachant qu'il s'agit d'un principe plus précis, plus focalisé mais aussi plus contraignant que celui d'harmonie (sociale ou intergénérationnelle).

Suivant Léon Bourgeois, père du solidarisme : individu ou *génération*,

« la quête de mon propre bien m'oblige à vouloir le bien des autres ».

Cette maxime de Léon Bourgeois est certes un vœux pieu. Le *programme solidaire* est précisément de dessiner des politiques qui rendent cette maxime à la fois *crédible* et *effective* en liant le sort des générations entre elles par des *incitations fiscales* ou *contraintes institutionnelles*. Deux pistes

de réforme peuvent être ici suivies (voir **chapitre 2**) : les politiques du lien et les impôts exceptionnels.

Les *politiques du lien*, notamment intergénérationnel, visent bien à créer les conditions pour que la maxime solidaire de Léon Bourgeois soit effective. Ces politiques, largement inédites, permettraient de partager entre générations les efforts de redressement nécessaires de manière beaucoup plus naturelle que ne le feraient des redistributions intempestives ou mal comprises. Ces politiques du lien créeraient les incitations nécessaires pour diminuer le déséquilibre des rapports intergénérationnels ou, aussi bien, lieraient le sort des générations entre elles par l'instauration de contraintes fiscales ou institutionnelles. Elles pourraient avoir un effet *dès demain* sur les inégalités entre générations et prendraient souvent la forme de règles *contingentes* à l'état futur de la société, n'ayant ainsi pas d'impact si jamais la situation s'améliorait fortement et rapidement. Ces règles seraient ainsi adaptées à l'absence de visibilité et à l'incertitude actuelles : nous sommes en effet en plein brouillard au moins jusqu'à la fin de la crise sanitaire en cours.

Des politiques d'indexation originales permettraient ainsi *de lier le sort des retraités aisés à celui des jeunes déshérités* (voir **chapitre 2**). Au-delà d'un certain seuil, les retraites élevées seraient indexées sur un indicateur – à définir – de la réussite de ces jeunes, qui s'appuierait sur le salaire d'embauche et le taux de chômage des jeunes non qualifiés, sur la part de ceux qui ne sont ni en éducation, emploi ou formation (*NEET*), ou tout autre critère qui affecte en priorité les plus démunis parmi les nouvelles générations. Il ne s'agirait pas d'un mécanisme de redistribution, mais d'un partage des risques entre les aînés favorisés et les jeunes en difficulté : si ces derniers vont bien, les retraites élevées ne seraient pas amputées. Les retraités aisés seraient ainsi directement intéressés à la réussite des jeunes les moins favorisés. La mesure d'indexation leur ferait peut-être accepter plus facilement des programmes publics renforcés d'éducation, de formation et d'apprentissage pour ces derniers.

On pourrait plus généralement envisager des politiques qui lient globalement les dépenses publiques pour les jeunes (éducation-formation) ou pour les générations futures (investissements écologiques) d'une part, et pour les plus âgés (retraite) d'autre part (voir **chapitre 2**). Envisagées au sein d'un même package, les deux types de programme seraient débattus ensemble afin d'obtenir un sentier de croissance équilibrée ou soutenable qui serait profitable à toutes les générations. C'est encore une politique d'indexation, plutôt que de vases communicants où ce qui est donné aux uns est pris sur les autres.

Plutôt que de se focaliser sur le rendement de ses cotisations retraite, chaque génération devrait alors prendre conscience qu'elle ne peut se sauver seule, mais que le versement d'une pension suffisante à la génération précédente ET l'investissement approprié dans le capital humain de la suivante (fécondité et éducation) ou pour les générations futures (investissements écologiques) sont les conditions requises pour recevoir à son tour une retraite adéquate.

La retraite, pierre d'angle de la protection sociale, jouerait ici un rôle clef. La promesse conditionnée de la retraite garantirait les investissements requis en éducation ou en investissements écologiques. Elle pallierait l'égoïsme individuel ou familial des seniors aisés (après

moi le déluge !). En matière d'écologie, par exemple, cela pourrait passer par une contrainte institutionnelle (Angelo Rangel) : à chaque euro dépensé pour la retraite devrait correspondre un montant minimal d'investissement écologique. La retraite serait bonne pour l'environnement.

Face à une crise d'ampleur exceptionnelle, une autre piste solidaire est celle d'une contribution ou d'un impôt *exceptionnel* dont le montant dépendrait de la capacité à payer de chacun (voir **chapitre 2**).

Cette idée que le choc exceptionnel, « exogène » et inégal, de la Covid exigerait une redistribution ou un impôt exceptionnel ne met, heureusement, pas propre. Dans *le Monde* du 25 janvier dernier, Romain Rancière et Cyril Benoit appellent ainsi à « un sursaut de solidarité » interentreprises : les plus grosses d'entre elles et toutes celles dont le chiffre d'affaires a progressé de plus de 5 % en 2020 par rapport à la moyenne des trois années précédentes s'acquitteraient d'une contribution exceptionnelle en faveur des TPE-PME, indépendants, artisans... qui ont subi une perte de profits entre 2019 et 2020. Selon les auteurs, la solution alternative, soit l'émission massive d'une nouvelle dette, qui semble aujourd'hui relativement indolore, entraînerait tôt ou tard des coupes dans les dépenses publiques, dont la Covid a pourtant montré « les effets délétères à l'hôpital et ailleurs ».

### **Mobiliser le patrimoine (des seniors) pour le modèle social et les investissements d'avenir**

Si l'on veut éviter d'opérer des « arbitrages » délicats sur un budget social ou d'investissement limité, le « grain à moudre », si l'on peut dire, est d'abord constitué par le patrimoine des ménages, surtout seniors. Les autres sources de financement possibles, l'investissement public, les PME-TPE, les grandes entreprises, l'étranger sont largement tarées.

Remarquons ici qu'il existe un gouffre au sein des économistes quant à leur attitude par rapport à la fiscalité du capital :

- Piketty et consorts militent en faveur d'un fort impôt annuel sur la fortune qui, pour Piketty, serait redistribué à tout jeune de 25 ans sous forme d'une dotation en capital (le problème de l'héritage serait ainsi résolu !):

- La majorité des économistes sont au contraire *réticents* à imposer la détention ou, pire, la transmission du (stock de) patrimoine. Ils invoquent de multiples arguments en ce sens pour disqualifier de tels impôts : (1) qui désincitent les ménages à l'épargne ; (2) alors que certains ne pourront pas payer par manque de liquidités ; (3) danger d'exil fiscal ; (4) le patrimoine est endogène, certains sont cigales d'autres fourmis (double taxation) ; (5) les droits de succession taxent « l'épargne accumulée pour les enfants » ; (6) il est normal que les seniors possèdent plus que les juniors car ils ont eu le temps d'accumuler ; (7) la TVA serait finalement beaucoup mieux que les droits de succession, etc.

Mais ces arguments font fi de la *situation patrimoniale inédite actuelle*. Depuis 1980, le rapport agrégé du patrimoine au revenu (national) a explosé, les inégalités de fortune se sont accrues et le patrimoine est de plus en plus concentré entre les mains des seniors. Cette concentration croissante du patrimoine aux mains des générations aînées a abouti à la *règle des 3 fois 60* : les seniors, 60 ans et plus, détiennent 60 % du patrimoine non financier (surtout immobilier) et aussi 60 % du patrimoine financier. Qui plus est, et nous parlerons ici de *crispation patrimoniale* des seniors, l'épargne financière de ces derniers est investie en majorité dans des actifs peu risqués et à horizon relativement court : quasi-liquidités, assurance-vie (voir **chapitre 1**). Dans les conditions actuelles, marquées par les difficultés d'une intermédiation financière trop court-termiste, elle sert peu pour les *investissements d'avenir* particulièrement requis aujourd'hui, qu'il s'agisse des investissements productifs – infrastructures, révolution numérique, énergies bas carbone, R&D, innovations – mais aussi sociaux – éducation, logement pour les jeunes, dépendance.

Or cette situation patrimoniale est *durable* du fait de la crispation patrimoniale propre aux seniors d'aujourd'hui comme de demain, encore alimentée par la remontée des risques liés à la longévité comme la perte d'autonomie, et d'un héritage de poids croissant mais reçu, en pleine propriété, de plus en plus tardivement : on hérite le plus souvent en devenant senior (voir **chapitre 1**). Ajoutons que cette situation est particulièrement néfaste à divers égards, pour l'égalité des chances entre héritiers et non héritiers, le bon équilibre des rapports entre générations, le financement de la croissance et des investissements d'avenir.

Il faut bien voir que mobiliser le patrimoine (des seniors) : (1) ne pèse pas sur le coût du travail ! ; (2) diminue les inégalités de fortune entre générations ; (3) diminue les inégalités de fortune au sein des seniors, inégalités qui se creusent et sont plus « impactantes » à ces âges où le patrimoine n'est plus seulement une réserve de consommation différée mais devient de plus en plus un substitut à un capital humain défaillant ou en voie de fragilisation.

Dans ce cadre, deux usages du patrimoine des seniors paraissent particulièrement judicieux aujourd'hui : le premier concerne le financement de la dépendance, le second celui des investissements d'avenir dont nous venons de parler.

*Le patrimoine des seniors pourrait servir au financement complémentaire au 5<sup>ème</sup> risque dont on parle beaucoup actuellement. Le financement serait ciblé non sur les dépenses de soins (assurance maladie) ou les dépenses « d'accompagnement » comme les appelle Pierre Mayeur (dépenses couvertes par l'APA) mais sur les dépenses d'hébergement en Ephad, où les RAC et les pertes de patrimoine sont d'importance considérable. Si les individus ou les familles sont avertis au risque, ce financement opérerait une mutualisation bénéfique, dont le coût serait limité car le risque de perte d'autonomie est lui-même de probabilité limitée (mais aux conséquences financières dramatiques). Ce financement devrait se faire sur une base publique et obligatoire car l'assurance privée apparaît mal préparée et insuffisante pour un tel objectif. Ces cotisations sociales assises*

sur le patrimoine des seniors participeraient ainsi au financement global d'une nouvelle assurance dépendance plus inclusive (voir **chapitre 2**).

Pour les seniors aisés, qui possèdent une large part du patrimoine, le coût élevé d'un hébergement éventuel serait ainsi partiellement couvert. Ils auraient ainsi moins besoin d'une épargne de précaution quasi-liquide et peu risquée et seraient plus ouverts à d'autres affectations de leur patrimoine financier :

- ils devraient moins thésauriser (au sens large)
- ils devraient plus consommer, ou donner à leurs enfants ou aux œuvres, ou enfin...
- investir à long terme si on leur donne la possibilité...

Comment financer les investissements d'avenir productifs ou sociaux pour les générations jeunes et futures, vrais biens communs de nos sociétés. Il y a peu de candidats hors l'épargne surabondante et « inerte » des ménages seniors ! Comment, alors, inciter les seniors aisés à réorienter leur épargne vers le long terme ? La solution passe par le *couplage* d'une hausse sélective des droits de succession et de l'offre innovante de produits financiers longs largement exemptés de ces droits, soit :

- Une hausse sensible des droits de succession, ciblée sur les seuls héritages familiaux en ligne directe : dons ou legs caritatifs, donations familiales ou d'entreprises (si elles sont pleines et entières) ne seraient pas touchés. Les seuils d'exemption ne seraient pas touchés, mais les taux pratiqués ensuite (30 % puis 60 %, par exemple) seraient beaucoup plus élevés. La mesure constituerait une incitation forte à la donation (ou à la liquéfaction du patrimoine immobilier) par désincitation au legs *post-mortem*. Les recettes accrues pourraient être pré-affectées au financement de programmes pour les jeunes en difficulté.

- Une offre innovante de placements financiers longs, *au besoin transgénérationnels*. Ces produits seraient largement exonérés de droits de succession s'ils étaient détenus sur une durée minimale de 25 ans, au besoin successivement par les parents puis les enfants

Les sommes recueillies devraient être placées dans des fonds souverains *dédiés* à ces investissements générateurs de croissance (soutenable) à long terme, qui seraient gérés par des investisseurs de long terme, satisfaisant aux critères ISR et ESG (voir **chapitre 2**).

Ce couplage constituerait un remède à une situation patrimoniale néfaste et durable, mais pallierait aussi l'impopularité des droits de succession actuels : les nouveaux droits seraient moins distorsifs et plus justes (voir **chapitre 2**).

Pour financer ces investissements d'avenir, une autre solution est souvent évoquée. Dans les circonstances actuelles particulièrement favorables, l'Etat pourrait recourir à un large *emprunt public*. Mais si l'on veut, pour de multiples raisons, que les acquéreurs soient d'abord Français, alors le dispositif proposé ci-dessus apparaît approprié. L'offre financière pourrait alors prendre

la forme d'une *nouvelle assurance-vie allongée à 25 ans*, qui financerait cette dette spécifique. Les avantages fiscaux de l'assurance-vie actuelle en matière de transmission seraient alors transférés à ce nouveau placement de long terme.

Avec ce couplage, les droits de succession ne seraient plus seulement un moyen de redistribuer les cartes à chaque générations (au plan de l'équité ou de l'égalité des chances), mais aussi un mécanisme incitatif puissant et efficace de désincitation au legs *post mortem* en faveur de la donation (ou de la consommation) du patrimoine et surtout des investissements d'avenir sur la longue durée.

### **Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ?**

Le concept de société harmonieuse entre générations est un concept cher à la Chaire Tdte. Le début de l'introduction suggère que l'entrée rawlsienne est sans doute la plus prometteuse pour mieux le définir. Nous avons introduit dans cette introduction une série de critères ou de propositions de réformes fondés tant sur une solidarité bien comprise entre générations que sur des usages adaptés du patrimoine des seniors, critères et propositions qui sont développés dans le **chapitre 2**.

Le concept d'harmonie entre générations soulève une série d'objections qui sont mentionnées dans mon livre récent *Nos sociétés du vieillissement entre guerre et paix*. Le **chapitre 3**, plus court et liminaire, tente alors de répondre à la question suivante :

Est-ce que, néanmoins, ce concept d'harmonie, quelque peu précisé, permettrait d'introduire *d'autres* critères ou propositions de réforme ?

## Chapitre 1. Inégalités économiques entre générations en France, constats et perspectives<sup>1</sup>

Les inégalités entre âges ou générations se creusent-elles dangereusement au détriment des plus jeunes suite à l'augmentation de la longévité, au ralentissement de la croissance et aux crises financières puis sanitaire ? Quelles en seraient les composantes les plus préoccupantes ? Et comment pourrait-on y remédier aujourd'hui, sachant que nos politiques sont en plein brouillard avant la fin de la crise sanitaire ?

Un survol statistique rapide semble montrer que la situation française est, à cet égard, pire que dans les autres pays. Le niveau de vie relatif des seniors par rapport à l'ensemble de la population atteignait 105 % avant l'épidémie, alors qu'il s'étage plutôt entre 80 % et un peu plus de 90 % ailleurs (la Belgique et le Danemark sont dans le bas de la fourchette, l'Allemagne et la Suède au milieu, l'Autriche dans le haut). Ce niveau de vie relatif des seniors a encore augmenté en 2020, suite à la baisse des revenus d'activité. Ces mesures de parité de niveau de vie n'ont de sens que si elles sont rapportées à l'âge moyen d'entrée en retraite. Or, en France, cet âge est particulièrement bas (62 ans), et plus de la moitié des départs à la retraite ne se fait pas à partir d'un emploi (l'âge moyen de cessation d'activité est à peine supérieur à 59 ans).

### L'enjeu : un poids des retraites publiques trop élevé dans notre pays ?

Compte tenu d'une part de la population employée (64 % des 15 à 64 ans en 2015), plus faible que chez ses voisins du Nord (74 % ou plus en Allemagne, Suède, et Pays-Bas, 73 % au Danemark ou au Royaume-Uni), il n'est pas étonnant que la masse des retraites françaises en pourcentage du PIB soit supérieure de 4 à 5 % à la moyenne de ces pays, et notamment au poids des retraites en Allemagne. Plus généralement, les seniors français (60 ans et plus), soit un quart de la population, reçoivent chaque année, en transferts sociaux (retraite, santé, dépendance) à peu près 20 % du PIB, soit autant ou un peu plus que les moins de 60 ans en transferts sociaux ou en dépenses publiques d'éducation.

La cause paraît entendue. Les Français travaillent trop peu et pas assez longtemps. Et ils bénéficient pourtant de retraites relativement généreuses sur une durée particulièrement longue. Un premier remède semble donc s'imposer, dans la ligne du discours de politique générale du premier ministre, Edouard Philippe, le 12 juin 2019 :

« Il faut que les Français travaillent plus longtemps. [C'est la] clé de la réussite du pays. [La réforme des retraites laissera la possibilité à chacun] de faire son choix en liberté et en responsabilité [en réponse à] des incitations à travailler plus longtemps. [Pour cela sera défini] un âge d'équilibre et la réforme sera accompagnée d'un grand plan pour l'emploi des seniors. »

Ce remède ne demande cependant des efforts qu'aux actifs d'aujourd'hui et de demain. Ses effets attendus portent d'abord sur le long terme. Il ne dit mot de la situation des jeunes

---

<sup>1</sup> Publié dans la revue Futuribles, n° 441, 2021

Français en phases d'insertion professionnelle et d'installation familiale souvent délicates et prolongées et qui doivent trop souvent s'appuyer sur le soutien, inégalitaire, de leurs familles. A tout le moins, l'instauration d'un « grand plan pour l'emploi junior » serait également nécessaire, de même que des politiques plus vigoureuses de formation et de logement pour les jeunes, notamment les plus déshérités d'entre eux<sup>2</sup>. Mais surtout, le remède proposé n'implique en rien les seniors, pour la plupart en retraite. Ces constats choquent les tenants de l'équité intergénérationnelle<sup>3</sup>, ou tout du moins d'un meilleur équilibre entre les sorts des différentes générations. Mais une baisse (ou une sous-indexation) des pensions *nettes*, comme l'a réalisé la hausse de la CSG des retraités, est-elle encore envisageable ?

Les partisans d'un effort des seniors avancent divers arguments. Les *premiers baby-boomers*, générations nées avant 1960 ou entrées en vie économique avant le tournant des années 80), sont tous seniors aujourd'hui. Qualifiés désormais de *papy-boomers*, ils sont jugés – à tort ou à raison – avoir été particulièrement chanceux en matière de carrières professionnelles, de durée de travail, de niveau de retraite et de patrimoine, alors qu'ils vont laisser derrière eux des dettes publiques et sociales élevées<sup>4</sup>. Surtout, nous verrons que les seniors français possèdent globalement quelque 60 % du patrimoine total, mais que leur épargne financière « surabondante », peu risquée et relativement liquide, ne permet guère de financer l'économie réelle, compte tenu des difficultés actuelles d'une intermédiation financière trop court-termiste, en liaison avec des taux d'intérêt bas.

Ces constats à l'emporte-pièce méritent déjà d'être affinés et complétés par des projections. Ils révèlent une situation française préoccupante, mais sans doute plus néfaste et surtout plus *durable* au plan des patrimoines que de celui des revenus, cela au bénéfice des seniors aisés.

## Le niveau de vie des retraités en perspective

Les constats précédents comparent des moyennes par génération prises à la date d'aujourd'hui. Ils doivent être complétés par des projections (à l'horizon 2040), un suivi longitudinal du vécu des générations, des indicateurs d'inégalité au sein d'entre elles.

Nous nous focaliserons ici sur la situation des retraités français, telle qu'elle ressort des récents rapports du COR et du comité de suivi des retraites. Ces rapports incluent des projections en 2040 qui intègrent les effets du premier confinement et sont établies pour des scénarios de

---

<sup>2</sup> En 2018, avant la Covid, 963 000 jeunes français de 16 à 25 ans étaient strictement *NEET*, c'est-à-dire ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (*Training*).

<sup>3</sup> L'équité intergénérationnelle est en fait un concept mal défini qui fait fi de l'histoire. Elle suppose que l'on puisse définir une *situation de référence* égalitaire, ou mieux *juste*, par rapport à laquelle on pourrait évaluer les écarts observés entre cohortes successives. Mais les vécus historiques et les expériences trop dissemblables de ces dernières ne permettent guère de définir une telle situation.

<sup>4</sup> Voir l'expression péjorative « OK Boomer ». Ces générations auraient bénéficié de ce que l'historien Sirinelli (2003) a appelé les « 4 P » : la Paix, puisque la guerre froide et les guerres coloniales s'arrêtent en 1962 ; la Prospérité inédite des Trente Glorieuses ; le Plein emploi ; enfin, la croyance rémanente à l'époque dans le Progrès.

croissance par tête entre 1 % et 1,8 % l'an et un taux de chômage à 7 %. Le poids des retraites dans le PIB, qui est passé de 13,6 % en 2019 à 15,2 % en 2020, redescendrait à des valeurs comprises entre 13 % (scénario de 1,8 %) et moins de 14 % en dépit du vieillissement de la population. Le niveau de vie relatif des retraités serait en moyenne égal à 90 % de celui de l'ensemble de la population. L'âge d'entrée en retraite reculerait à 64 ans. Autrement dit, à *législation constante* des retraites, la France *retrierait dans le rang* par rapport à ses voisins (du Nord) où, de surcroît, le poids des pensions est appelé à augmenter, parfois de manière sensible d'ici 2040. La générosité relative du système de retraite français ne serait donc pas un phénomène durable.

Les évolutions individuelles passées montrent en outre que le pouvoir d'achat des pensions nettes a *baissé* au cours de la retraite du fait de l'indexation limitée des pensions (sur les prix, avec retard) et des hausses de la CSG. Cette baisse de pouvoir d'achat serait plus forte pour les cadres et les pensions élevées<sup>5</sup>. Et les projections montrent qu'elle devrait s'amplifier dans les années futures, à l'horizon de 2040 et pire à celui de 2070.

La bonne nouvelle est cependant que les inégalités de pension ont diminué au fil des générations et que le taux de pauvreté au sein des retraités a baissé pour atteindre 8,7 % en 2019, le plus faible de la zone euro si l'on excepte les Pays-Bas.

Au bilan, les retraités français ne sont pas exactement les nantis décrits en introduction, et leur situation risque fort de se dégrader dans l'avenir. Mais il existe bien des effets de génération : les conditions seront moins favorables pour les retraités futurs que pour les retraités actuels, hors un rebond massif de la croissance.

Ce constat ne conduit certes pas à délivrer un blanc-seing au système de retraite actuel qui souffre de nombreux défauts : pénalisation des carrières courtes ou hachées (femmes), couverture insuffisante de certains groupes sociaux (agriculteurs), trop grande hétérogénéité des nombreux régimes de retraite, avec des mécanismes d'ajustement disparates (entre les 25 meilleures années des salariés du privé et le traitement des primes dans le cas des fonctionnaires). Une harmonisation des règles et une certaine convergence des régimes paraissent indispensables. Mais le plus gênant, en ces temps troublés, vient de la sensibilité du système de retraite à la croissance économique induite par l'indexation des pensions courantes sur les prix. Le COR n'envisage pas le cas d'une croissance nulle à terme, par exemple, qui augmenterait à la fois le poids des retraites et le niveau de vie relatif des retraités<sup>6</sup>.

### **La concentration croissante du patrimoine aux mains des seniors**

Depuis 1980 et le tournant libéral, nos pays ont connu un phénomène de *patrimonialisation* massif provoqué, entre autres, par le ralentissement de la croissance, la fin de l'inflation sur les

---

<sup>5</sup> Le niveau de vie relatif moyen des retraités se serait maintenu au cours de la période en raison d'un effet *noria* : au sein des retraités, de nouvelles générations, aux pensions en moyenne plus élevées, ont progressivement remplacé d'anciennes générations, aux pensions plus faibles.

<sup>6</sup> Un retour à l'indexation des pensions courantes sur les salaires supprimerait cette sensibilité à la croissance mais obligerait à débattre du taux de remplacement, soit du niveau de la pension initiale...

prix à la consommation, la hausse des plus-values d'actifs (notamment immobiliers en France), et les effets d'inertie ou d'hystérésis du patrimoine accumulé lors de périodes de croissance plus fastes (Trente Glorieuses), *via* notamment sa transmission familiale. Le poids agrégé du patrimoine par rapport au revenu a considérablement augmenté en Europe et l'inégalité des fortunes, après une longue baisse (de 1914 à 1984), augmente à nouveau, fût-ce modérément (voir Piketty, 2013 et 2020).

La situation patrimoniale française, particulièrement représentative de celle des pays de la zone euro<sup>7</sup>, se caractérise encore par une concentration croissante du patrimoine aux mains des générations aînées, qui a abouti à la *règle des 3 \* 60* : les seniors, 60 ans et plus, détiennent 60 % du patrimoine non financier (surtout immobilier) et aussi 60 % du patrimoine financier<sup>8</sup>. Mais cette épargne financière abondante (*savings glut*) est investie en majorité dans des actifs peu risqués et à horizon relativement court (quasi-liquidités, assurance-vie) et sert peu dans les conditions actuelles pour les investissements productifs d'avenir, particulièrement requis aujourd'hui. Nous parlerons de *crispation patrimoniale* des seniors.

Or cette crispation est un phénomène durable, les seniors futurs étant appelés à se comporter d'une manière similaire (Masson, 2020). A ces âges en effet, le patrimoine constitue de plus en plus un substitut à un capital humain fragilisé ou défaillant. Au sein des motifs de détention domine la précaution, face notamment à un risque de perte d'autonomie dont la fréquence augmente avec une longévité accrue et dont le coût financier s'accroît d'autant plus que le soutien familial devient difficile avec l'éloignement des familles. S'y ajoute la joie de posséder (*joy of having*), *i.e.* le désir de garder le plus longtemps possible le contrôle de ses biens et bénéficier du statut ou du pouvoir afférant en compensation d'un capital humain déclinant. Je parlerai de « thésaurisation » au sens large, par opposition à d'autres usages du patrimoine : consommer, investir à long terme, donner aux enfants ou aux œuvres)<sup>9</sup>.

Le patrimoine s'accroît par rapport au revenu et il vieillit. En conséquence, le poids d'un héritage inégal augmente plus encore, mais ce dernier est reçu de plus en plus tard en *pleine propriété*, au décès du second parent, soit à près de 60 ans en moyenne. En attente de cet héritage, les générations plus jeunes, qui n'ont pas souvent eu la chance de bénéficier de donations conséquentes, apanage des classes aisées, consacrent l'essentiel de leurs moyens d'épargne, en général limités, à un long et coûteux processus d'accession à la propriété, surtout dans les grandes villes. Les placements plus longs et plus risqués et d'autres projets patrimoniaux attendront les âges mûrs.

---

<sup>7</sup> Qu'il s'agisse des montants moyens, des inégalités ou de la composition des patrimoines (voir Arrondel et Masson, 2019).

<sup>8</sup> Les enquêtes auprès des ménages (menées par l'Insee) ne conduisent pas à des estimations aussi élevées : en coupe, le patrimoine moyen décroît sensiblement après 60 ans. Mais ces données sous-estiment gravement le patrimoine financier (elles ne perçoivent que 40 % du total des actions). Les données réévaluées pour s'ajuster aux chiffres de la comptabilité nationale (source WID, *World Inequality Database*, de Piketty et de son équipe) obtiennent un patrimoine moyen à peu près constant après 60 ans et des inégalités de patrimoine plus élevées.

<sup>9</sup> Les parents seniors ne se voient pas pour autant « égoïstes » : ils veulent en général éviter de se retrouver à la charge de leurs enfants et avancent que le patrimoine accumulé par leurs soins ira de toute façon à leur progéniture, une attitude qui contribue à expliquer l'impopularité actuelle des droits de succession.

## Une situation patrimoniale néfaste et durable

Au total, la situation patrimoniale actuelle se révèle fort *néfaste* au triple plan de :

- l'égalité des chances, entre héritiers et non héritiers alors que la réussite dépend moins du travail et davantage du patrimoine reçu ;

- le bon équilibre des rapports entre générations : comment faire circuler davantage le patrimoine vers les jeunes générations qui en ont plus besoin ?

- le financement de la croissance : comment orienter l'épargne abondante des ménages (seniors) vers les investissements productifs longs et plus risqués requis aujourd'hui ?

Cette situation apparaît en outre *durable* du fait de la crispation patrimoniale des seniors et d'un héritage tardif dont le poids va encore augmenter avec l'arrivée au grand âge des générations du baby-boom nombreuses et bien dotées en patrimoine.

Mais bien sûr, tous les seniors ne sont pas riches. Depuis 2010 semble même s'amorcer un creusement des inégalités de patrimoine au sein des seniors épargnants, que l'on pourrait schématiquement diviser en deux groupes aux trajectoires patrimoniales divergentes :

- au sein des seniors relativement aisés ou fortunés, l'effet noria se poursuit : les ressources continuent à augmenter d'une génération à la suivante à l'entrée en retraite ; et le patrimoine ne diminue pas vraiment au cours de la retraite, sauf en cas de donation ;

- au sein des seniors plus modeste, l'effet noria s'interrompt avec les générations nées vers la fin des années 1940 ; et le patrimoine, en partie consommé, enregistre une baisse sensible au cours de la retraite.

Une manière de résumer l'évolution de la situation socio-patrimoniale française au cours des dernières décennies est finalement de considérer le « circuit » constitué par les transferts intergénérationnels financiers, publics ascendants (retraite, santé des plus de 60 ans, dépendance) et privés descendants (donations et héritages) : son importance, en pourcentage du PIB, a plus que *doublé* sur les trente dernières années.<sup>10</sup>

## Conclusions

Au-delà de la « générosité » relative de notre système public de retraite, les inégalités de revenu entre générations en France semblent d'abord provenir, sans surprise, des dysfonctionnements de la formation et du marché de l'emploi. Les comparaisons internationales montrent que notre population des 15 à 64 ans est sous-employée mais aussi sous-qualifiée, au vu des différents tests comparatifs menés notamment par l'OCDE : nos résultats au test PISA qui concerne les jeunes de 15 ans sont particulièrement alarmants au regard de l'absence de mobilité intergénérationnelle. Notre marché du travail souffre par ailleurs d'une forte segmentation,

---

<sup>10</sup> Le ratio du flux annuel des transmissions patrimoniales au revenu disponible des ménages est ainsi passé de 8,5 % en 1980 à 20 % aujourd'hui (voir Dherbécourt, 2019).

opposant CDI et CDD ou autres contrats courts. Il sépare un « cœur » de travailleurs bien protégés, entre 30 et 55 ans environ, à une « périphérie » de jeunes et de plus âgés exposés à la précarité, au chômage ou à des formes diverses du retrait du travail assimilables à des préretraites. Ces défauts français pourraient malheureusement revêtir un caractère structurel. Il n'en va pas de même, en revanche de la position relativement favorable des seniors retraités qui est appelée assez vite à se dégrader.

Les inégalités de patrimoine entre générations sont peut-être moins étudiées. Elles sont à peine plus accusées en France qu'ailleurs dans la zone euro. Mais elles apparaissent tout aussi préoccupantes que celles des revenus et en outre plus durables. Si rien n'est entrepris, la concentration inégale d'un patrimoine « inerte » aux mains des seniors risque fort de se prolonger, voire de se renforcer, du fait du poids massif d'un héritage reçu tardivement et de l'absence de perspectives d'épargne innovantes à l'adresse des seniors. L'urgence serait de remédier d'abord à ces effets pervers de la patrimonialisation par des réformes innovantes dont les effets se feraient sentir dès demain (voir texte joint).

Ce faisant, nous n'avons traité que des inégalités *économiques* entre générations sur un plan *statistique*. Le ressenti comme les perceptions des inégalités de traitement entre générations font intervenir bien d'autres éléments. Par exemple, les données sur le taux de suicide, qui concerne d'abord les hommes âgés, et sur son évolution au cours des dernières décennies seraient à cet égard particulièrement éclairantes. Mais surtout, les statistiques, économiques ou autres ne peuvent tout dire.

Prenons mon cas pour ne pas être désobligeant. Retraité du CNRS, j'aurais pu passer les confinements à lire des romans policiers et à boire du champagne – tout en voyant croître mon épargne, du fait d'une pension assurée et par manque de possibilités de consommation. Le fait de poursuivre mon enseignement et mes recherches m'a sans doute occasionné certains petits désagréments, mais c'est un choix de vie. Ma situation n'a pour sûr rien à voir avec l'angoisse de certains jeunes, de travailleurs précaires, ou d'indépendants mis en difficulté par les difficultés ou l'impossibilité d'exercice de leur activité. Mais cette réalité, évidente aux yeux de beaucoup, les statistiques ne peuvent pas vraiment le montrer.

## Chapitre 2. Comment réduire les inégalités entre générations ? Un panorama des solutions possibles<sup>11</sup>

Dans un texte précédent (Masson, 2021), nous avons dressé plusieurs constats et dessiné quelques perspectives concernant les inégalités économiques entre générations. Le fossé s'élargit-il entre des seniors ou retraités florissants et des jeunes sacrifiés ?

En termes de revenu, la position relativement enviable des seniors ne devrait cependant pas se prolonger. La France, qui bénéficie d'un taux de pauvreté au sein des retraités plus faible qu'ailleurs, devra alors s'efforcer de maintenir cet avantage (en se souciant notamment du sort des veuves âgées). Mais elle devra surtout se préoccuper des conditions de vie et de la formation des jeunes générations.

En termes de patrimoine, en revanche, la situation apparaît à la fois néfaste et durable : l'épargne surabondante des ménages seniors, investie dans des actifs peu risqués et relativement liquides, apparaît largement « stérile » pour le financement de notre économie. C'est ce que nous avons appelé la « crispation patrimoniale » des épargnants seniors. S'y ajoute le fait que les inégalités de patrimoine risquent fort de se creuser à l'avenir au sein de ces générations. Or les écarts de richesse deviennent plus « impactants » au cours de la retraite. Plus jeune en effet, le patrimoine des classes moyennes s'apparente surtout à une réserve de consommation différée. Mais à ces âges, il devient de plus en plus un substitut à un capital humain en voie de fragilisation : il sert aussi bien à la prévention ou au recours à des services professionnels contre la perte d'autonomie qu'à maintenir son statut social, ses relations ou son indépendance d'agir.

En tout état de cause, cette situation intergénérationnelle préoccupante au plan social et patrimonial appelle une série de remèdes à court et à plus long terme. Nous verrons tout d'abord qu'il n'existe guère de consensus entre économistes sur les remèdes les plus appropriés. La source des désaccords est d'abord idéologique (et donc difficilement réductible) et porte notamment sur la désignation des *culpables* de cette situation : sont-ce les dysfonctionnements du marché du travail (responsable des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes) ou ceux du marché du capital (l'absence de fonds de pension) ? Est-ce l'Etat, du fait des priorités selon l'âge de ses transferts et investissements publics ou sociaux ? Ou les familles, qui encouragent une harmonie perverse entre générations et favorisent la reproduction intergénérationnelle des statuts sociaux ? Ou encore les Français eux-mêmes (trop paresseux ou indisciplinés, trop arc-boutés sur leurs droits acquis ou trop exigeants de l'Etat) ?

Nous listerons ensuite une série de remèdes possibles qui empruntent deux grandes voies, envisagées successivement. *Redistribuer*, soit prendre aux uns (les vieux riches par exemple) pour donner aux autres<sup>12</sup>. Ou *inciter* (les seniors aisés) en imposant des contraintes institutionnelles ou fiscales, qui *lient* plus étroitement le sort des générations et diminuent les inégalités entre elles.

---

<sup>11</sup> Publié dans la revue *Futuribles*, n° 442, 2021

<sup>12</sup> Ou, aussi bien, demander moins à certains (actifs) au détriment du sort d'autres (retraités), c'est-à-dire *moins* redistribuer.

## Le choix des réformes à entreprendre : le poids de l'idéologie

Les constats analysés dans l'article précédent (Masson, 2021) et rappelés ci-dessus autorisent de fait une *large marge d'interprétation*, d'ordre « idéologique », qui dépendra notamment des visions *a priori* relatives au monde social et aux rapports entre générations auxquelles l'on souscrit, visions qui conditionnent largement le choix des réformes<sup>13</sup>. Les trois pensées polaires du social que j'ai dégagées par ailleurs, dites du *libre agent*, de *l'égalité citoyenne*, et *multi-solidaire* s'opposent ainsi sur la hiérarchie adoptée entre les trois piliers pourvoyeurs de bien-être que sont les marchés, l'Etat social et les collectivités locales, les familles et les « solidarités civiles », et selon la valeur républicaine privilégiée : liberté, égalité, et fraternité, élargie en solidarité<sup>14</sup>. Les visions des rapports entre générations découlent des oppositions entre lutte et coopération, équité et solidarité (Masson, 2020a).

Plutôt que d'explicitier plus avant ces points de vue divergents, qui conditionnent largement le choix des « coupables », je prendrai un seul exemple, particulièrement pertinent pour notre propos. La question est la suivante : les dépenses sociales particulièrement généreuses pour les aînés sont-elles responsables du sort peu enviable des jeunes adultes dans notre pays ? Ce que suggéreraient, par exemple, les évolutions depuis 40 ans du taux de pauvreté selon l'âge, que d'aucuns interprèteront comme un phénomène de vases communicants : le taux de pauvreté a augmenté chez les plus jeunes, mais sensiblement diminué chez les plus de 60 ans ou les retraités.

Les réponses à cette question clef ne permettent de dégager aucun consensus, les sources des désaccords étant clairement idéologiques dans la mesure où les études empiriques, économétriques ou autres, en suivi longitudinal ou par comparaison entre pays, ne permettent guère pas de trancher. Le mécanisme causal avancé est-il vrai ou faux ? Les jeunes ont des difficultés (d'insertion professionnelle ou familiale), les aînés sont mieux qu'avant (en relatif comme en absolu), mais faut-il établir un lien direct entre ces deux évolutions ou admettre au contraire que ces dernières relèvent de facteurs indépendants ?

Certains, tenants du libre agent et d'une vision agonistique des rapports entre générations, répondront clairement par l'affirmative à la question posée. Ils dénonceront le poids des « charges sociales » et une lutte sociopolitique inégale au profit des aînés : forts de leur poids dans les urnes, ces derniers accapareraient un budget limité aux dépens des plus jeunes. D'autres, partisans de l'égalité citoyenne et d'une certaine justice entre générations, seront plus mesurés. Ils militeront pour un rééquilibrage des transferts entre générations en faveur des plus jeunes mais qui ne remette pas en cause la générosité d'ensemble de notre système social. Les multi-solidaires s'élèveront au contraire contre un tel rapprochement, qui conduirait au démantèlement de notre modèle social et annihilerait les bienfaits d'une coopération entre générations mutuellement avantageuse par rapport aux déficiences des marchés : il n'y aurait guère de corrélation entre l'amélioration relative du sort des plus âgés, qui ont bénéficié du large consensus initial en faveur du développement de l'État social, et la situation moins enviable des plus jeunes, créée essentiellement par un environnement économique peu favorable (Masson, 2020b).

---

<sup>13</sup> Ces visions du monde sont idéologiques dans le sens car elles reposent sur des présupposés métaphysiques, hors de toute expérience sensible, et peuvent ainsi résister à l'épreuve des faits, « rien que les faits ».

<sup>14</sup> Voir encadré joint et, pour plus de détails, Masson (2020b) et les références dans cet article.

Le jugement porté sur l'envolée du circuit des transferts financiers entre générations, transferts publics ascendants (retraite, santé âgée, dépendance) et privés descendants (donations et héritages), révèle des désaccords similaires<sup>15</sup>. Dans une optique multi-solidaire, le sociologue allemand Martin Kohli émet un jugement favorable : il met en avant les externalités positives des transferts familiaux, qui améliorent la position des aînés dans la famille et affirme que les transferts privés, effectués par affection ou altruisme par des parents qui connaissent le mieux les besoins de leurs enfants, seraient plus efficaces que les transferts publics aux jeunes et renforceraient une solidarité familiale bénéfique. Le sociologue danois Gosta Esping-Andersen dénonce au contraire, du point de vue de l'égalité citoyenne, un « système pervers de redistribution du second ordre au sein des familles – allant des grands-parents et parents aux enfants et petits-enfants –, un système sponsorisé partiellement par l'État-providence qui favorise les familles riches et pénalise les plus pauvres ». Les deux points de vue sont irréconciliables.

### Redistribuer, mais comment ?

Dans notre pays, en particulier, les remèdes les plus naturels aux déséquilibres entre générations passent en priorité par les politiques fiscales et de redistribution.

### Réduire le poids relatif des transferts aux générations aînées

Pour nombre de partisans du libre agent, les inégalités entre générations ne sont qu'un problème dérivé, de même d'ailleurs que les inégalités de patrimoine : individus comme familles, les un(e)s fourmis, les autres cigales, sont responsables d'eux-mêmes et il n'y a pas à entraver les choix individuels ou familiaux.

Le plus urgent est de relancer l'emploi et la croissance. Or si la France possède les forces vives nécessaires (du fait d'une fécondité plus élevée qu'ailleurs), le taux d'emploi comme les durées de travail, annuelle ou sur la vie, sont trop faibles, et la qualification insuffisante. Un levier important consisterait alors à diminuer le coût du travail (ce qui améliorerait aussi l'attractivité économique de notre pays) et, pour cela, de diminuer le poids des dépenses publiques et surtout sociales. L'éducation, la santé, c'est impossible comme l'a encore montré, avec éclat, l'épisode en cours de la pandémie. Reste pour l'essentiel les *retraites* pour lesquelles nous dépensons plus qu'ailleurs. Une diminution sensible du poids des retraites publiques réduirait d'autant les dettes publique et sociale, boosterait la croissance et produirait le rééquilibrage souhaité entre générations (surtout si les pensions restent indexées sur les prix). Il favoriserait par ailleurs le démarrage des fonds de pension dont notre pays a tant besoin, ne serait-ce que pour assurer le contrôle de nos entreprises nationales et de procéder aux investissements stratégiques requis.

Reste que les mesures qui iraient dans ce sens, telle l'augmentation de la durée d'activité, n'auront souvent des effets qu'à relativement long terme et ne concerneront pas les seniors actuels. Mais une baisse plus rapide du poids des pensions, qui impacterait forcément ces

---

<sup>15</sup> Ce circuit des transferts financiers et son importance croissante sont évoqués dans l'article joint, Masson (2021).

derniers, poserait un problème politique : les gouvernements favorables à une telle mesure ont pour base un électorat qui comprend en général une part importante de retraités (aisés), une sous-population qui vote plus que les autres...

### **Redistribuer davantage vers les jeunes et les plus démunis**

Certains tenants de l'égalité citoyenne veulent aussi diminuer le poids des retraites mais militent plutôt pour « un rééquilibrage des transferts publics des âgés vers les jeunes et les actifs » à volume global de la protection sociale plus ou moins inchangé – rééquilibrage motivé par le souci d'assurer l'équité entre les âges et les générations (voir Boisson-Cohen et Cusset, 2016). Ils dénoncent le caractère non soutenable des politiques de transfert actuelles, confrontées au vieillissement démographique et à une croissance économique molle. Ils s'inquiètent surtout du sort préoccupant réservé à de nombreux jeunes, notamment peu diplômés, dont l'insertion professionnelle s'avère particulièrement longue et semée d'embûches. Le « nouvel âge de la vie » que constitue la jeunesse reste trop du ressort de solidarités familiales inégalitaires, tandis que la vocation de la retraite n'est pas de permettre (pour les classes aisées) de continuer à accumuler et à s'enrichir sous prétexte de laisser des héritages de plus en plus conséquents à leurs enfants, chair de leur chair.

Plus généralement, pour la pensée de l'égalité citoyenne, un Etat social suffisamment fort devrait d'abord permettre « d'armer » les citoyens pour la vie, en favorisant les dépenses « actives » d'éducation et de formation, puis de les suivre tout au long de leur existence.

### **Un impôt général et progressif sur le patrimoine pour lancer les jeunes dans la vie**

Piketty (2019) propose de supprimer taxes foncières et IFI (impôt sur la fortune immobilière) dans notre pays pour les remplacer par un impôt annuel sur le patrimoine individuel global, net, évalué à la valeur de marché. Cet impôt concernerait tous les patrimoines mais serait très progressif : de 0,1 % pour les patrimoines en dessous de la moyenne, le taux d'imposition (marginal) passerait à 5 % à partir de 2 millions d'euros, à 60 % au-dessus de 200 millions et même 90 % au-delà de 2 milliards. Il rapporterait quelque 100 milliards d'euros l'an en France (20 fois le revenu de l'ex ISF) et ses recettes seraient redistribuées à tout jeune de 25 ans sous forme d'une dotation de capital substantielle, de l'ordre de 120 000 € (soit 60 % du patrimoine individuel moyen). Ce programme redistributif, qui relève clairement d'une variante de gauche de l'égalité citoyenne, augmenterait très fortement la circulation du patrimoine. Il s'explique logiquement par l'ambition affichée par l'auteur de rendre la propriété plus sociale et plus temporaire, et par ce biais de « dépasser le capitalisme ».

Cette proposition a le mérite de la cohérence et réduirait fortement à terme les inégalités entre générations. Mais son caractère radical, sinon révolutionnaire, en rebutera plus d'un...<sup>16</sup>

### Un impôt exceptionnel sur les hauts patrimoines ou pensions ?

Si l'on se refuse à envisager une telle révolution sociale qui induirait une remise en cause du droit de propriété, on peut néanmoins souscrire, dans certaines limites, à l'adage « à circonstances exceptionnelles, impôt exceptionnel », ciblé sur les plus aptes à s'en acquitter. La pandémie en cours constitue une telle circonstance. Elle pourrait justifier un impôt exceptionnel sur les grosses fortunes, pris une seule fois (*one-time capital levy*) ou, aussi bien, un impôt exceptionnel sur les grosses retraites instauré sur une courte période (3 ans par exemple), période dûment fixée à l'avance<sup>17</sup>. Comme l'impôt est temporaire, on peut se permettre certaines audaces sans générer une restructuration en profondeur de la société.

Une première objection à ce type de mesure est que les circonstances exceptionnelles semblent se répéter aujourd'hui : crise financière de 2008, crise des dettes souveraines de 2011, pandémie actuelle (qui, selon les virologues, en cache d'autres à venir), crise climatique, etc. Dans l'histoire, la seule société connue qui ait répondu à cette objection est celle de la Grèce classique où les inégalités sont restées longtemps modérées entre citoyens. Cette dernière était renommée pour sa propension et sa capacité uniques à faire appel, en cas de besoin, à l'argent des plus riches, et cela sans rencontrer les mêmes difficultés sociales ou politiques que les empires autoritaires de l'époque (Égypte, Babylone, Perse). Les citoyens les plus riches d'Athènes étaient ainsi appelés à financer directement des opérations comme l'armement d'un navire, une opération militaire (ou même l'organisation d'un concours de tragédie) ; une fois la paix revenue, l'impôt était supprimé<sup>18</sup>.

Piketty (2013, p. 590) souligne néanmoins que la période 1914-1945 s'est achevée par des redistributions de ce type en Europe, et notamment dans la France de 1945, qui a connu les nationalisations sanctions de la Libération (Renault) et surtout l'impôt de solidarité nationale, prélevé une seule fois sur le capital et sur les enrichissements survenus au cours de l'Occupation, mais à barème très progressif (jusqu'à 20 % pour les patrimoines les plus élevés).

Aujourd'hui, de tels impôts devraient être suffisamment bien introduits et structurés pour éviter une trop large évasion fiscale (notamment un exil fiscal préventif des plus riches en cas d'impôt sur la fortune). Leurs recettes devraient en outre être pré-affectées : Piketty (2013, p. 889) propose par exemple un impôt progressif sur le capital qui réduirait les dettes des États

<sup>16</sup> La plupart des propositions d'impôt annuel sur la fortune ciblent plutôt les riches : l'impôt n'est perçu qu'à partir d'un seuil élevé, bien supérieur à celui de l'ancien ISF. Elles ont inspiré les programmes des démocrates Elisabeth Warren et Bernie Sanders lors de la dernière campagne présidentielle américaine, dans un pays où la concentration du patrimoine et les dangers d'une dérive ploutocratique sont certes plus importants que dans le nôtre.

<sup>17</sup> Dans *l'Essai sur le don*, Marcel Mauss vantait déjà les « dépenses nobles » des riches anglo-saxons qui éprouvent « la joie de donner en public » et se considèrent « comme des sortes de trésoriers de leurs concitoyens ». Sauf qu'il s'agirait ici d'un impôt forcé plutôt que d'un don caritatif...

<sup>18</sup> Ce mode de financement, appelé *liturgie* – littéralement « service du peuple » – tirait sa légitimité, selon Pierre Vidal-Naquet, de l'idée que « la richesse personnelle n'est possédée que par délégation de la cité ».

européens de l'ordre de 20 % du PIB. Mais surtout, ces impôts devraient être *crédibles* et reposer à cet effet sur des contraintes juridiques ou institutionnelles fortes qui parent à toute reconduction intempestive.

### **Mutualiser les coûts additionnels de la dépendance entre les seniors**

Un des facteurs de la crispation des seniors, de leur épargne de précaution et de leur thésaurisation massives, vient de l'absence d'une véritable assurance dépendance publique, obligatoire et inclusive, type 5<sup>e</sup> risque. Bien qu'elle ait été prévue dès 2007 dans notre pays, elle achoppe toujours sur le problème de son *financement*, en complément des moyens déjà disponibles (APA et autres), surtout si l'on ne veut pas augmenter le coût du travail. Jusqu'ici, on a vécu plutôt d'expédients, telles les « journées de solidarité » qui font que les actifs paient seuls pour la perte d'autonomie<sup>19</sup>.

Comment faire pour que ce financement complémentaire ne creuse pas davantage encore les inégalités entre générations et ne pèse pas sur un coût du travail déjà élevé ? La solution consiste à éviter de faire cotiser des actifs déjà pressurisés et à mutualiser le risque de perte d'autonomie entre les seniors. Ce point de vue rejoint celui de Renaudin (2020), directeur général d'AG2R La Mondiale (qui a créé le premier contrat privé dépendance en 1985) : « Actif, je cotise pour ma retraite. Retraité, je me prépare au risque de dépendance », d'autant plus que la durée de retraite s'est allongée et peut être désormais divisée en deux périodes de longueur comparable, soit le « bel âge » du senior robuste (avant 75 ans ?) puis la phase progressive de fragilisation, de repli ou de relégation sociale. Renaudin affirme ainsi que la « mutualité des retraités a globalement les moyens de financier le coût de la perte d'autonomie » : pour faire court, le 3<sup>ème</sup> âge paierait pour le 4<sup>ème</sup> âge.

Reste à savoir comment les coûts du financement seraient partagés entre un 5<sup>e</sup> risque de sécurité sociale et l'assurance privée (facultative), à laquelle Renaudin voudrait accorder un poids important en s'appuyant sur les groupes de protection sociale. Le marché actuel est cependant peu prometteur (taille limitée, défauts de couverture multiples, etc.). La solution d'une assurance publique conséquente proposée dans Masson (2020a) permet de réduire plus fortement les inégalités entre générations mais aussi intragénérationnelles. Les cotisations seraient prises sur les revenus de pension mais aussi sur le *stock* de patrimoine, ce qui diminuerait les inégalités de richesse entre seniors et inciterait à la donation du patrimoine.

### **Inciter ou indexer pour lier le sort des générations entre elles**

Comment mieux partager entre générations les efforts d'ajustement aux chocs de notre système économique et social, créer les incitations qui orienteraient vers un moindre déséquilibre

---

<sup>19</sup> Or les coûts de la dépendance risquent de croître avec un soutien de la famille plus aléatoire, dû notamment à l'éloignement géographique de ses membres. Pour diminuer ces coûts à terme, il faudrait par ailleurs augmenter dès aujourd'hui les dépenses de prévention qui améliorent le bien-être et la continuité de la vie face à une perte d'autonomie qui est souvent un choc brutal, tel un accident.

des rapports intergénérationnels, ou lier le sort des générations en persuadant chacune, pour reprendre la maxime de Léon Bourgeois, que « la quête de son propre bien l’oblige à vouloir le bien des autres » ? La réponse passe notamment par l’instauration de contraintes fiscales ou institutionnelles bien ajustées.

### **Le principe de Musgrave pour l’équilibre des retraites**

Ce principe stipule que le ratio de la pension moyenne au salaire moyen (net des cotisations) serait maintenu à peu près constant ou suivrait un chemin défini (démocratiquement) à l’avance. Il introduit un entre-deux entre les systèmes à cotisations définies (où le risque est porté par les retraités) et ceux à prestations définies (où les actifs supportent tout l’ajustement). Le ratio des niveaux de vie entre retraités et actifs serait ainsi mieux lissé. Le principe suppose un ajustement de l’âge de la retraite en cas d’accroissement de la longévité. Les gains d’espérance de vie pourraient ainsi être divisés proportionnellement entre les durées (moyennes) d’activité et de retraite pour maintenir un rapport constant – de deux à un par exemple<sup>20</sup>.

Le principe de Musgrave peut paraître un peu technique mais relève d’une leçon plus générale : les droits à la retraite en répartition sont certes des droits acquis mais aussi des droits *contingents*, fonction de la capacité à payer des générations suivantes – de leur nombre, de leur taux d’emploi et de leur degré de qualification –, mais aussi de leur volonté à payer (*willingness to pay*), notamment dans des circonstances exceptionnelles comme la crise sanitaire actuelle.

### **Créer des liens entre retraite et éducation ou investissements écologiques**

Dans cette optique, une vision coopérative des rapports entre générations conduirait à des politiques qui lient les dépenses publiques pour les jeunes (éducation-formation) et pour les plus âgés (retraite et autres). Envisagées au sein d’un même *package*, les deux types de programme seraient débattus ensemble en contrôlant le rapport à terme entre les dépenses publiques d’éducation et de retraite, par tête mais aussi en masse. Au lieu de fixer à l’avance un budget limité pour les dépenses publiques pour les jeunes et les aînés, où ce qui serait donné aux uns serait forcément pris aux autres, les deux types d’institution devraient s’épauler l’une l’autre afin qu’une décision conjointe permette de définir un chemin de croissance équilibrée qui devrait améliorer le bien à terme de toutes les générations (Masson 2020b).

Plutôt que de se focaliser sur le rendement de ses cotisations retraite, chaque génération devrait alors prendre conscience qu’elle ne peut se sauver seule, mais que le versement d’une pension suffisante à la génération précédente *et* l’investissement approprié dans le capital humain de la suivante (fécondité et éducation) sont les conditions requises pour recevoir à son tour une retraite adéquate : la promesse conditionnée de la retraite garantirait ainsi les investissements requis en *éducation*.

---

<sup>20</sup> Ce principe a notamment été proposé dans le cadre de la retraite par répartition belge (voir Devolder, 2020).

Dans son modèle d'économie politique entre les générations, Rangel (2003) va plus loin en analysant les conditions qui font que la retraite est bonne pour l'environnement et l'écologie : à savoir, lorsque les votants d'aujourd'hui, supposés retirer dans leur majorité un bénéfice du maintien de la retraite publique, sont persuadés, *avec raison*, que l'adhésion des votants de demain au système de retraite est subordonnée au fait qu'eux-mêmes investissent suffisamment pour les générations futures. Rangel se place pourtant dans le cas le plus défavorable : les votants actuels sont égoïstes et ne retirent aucun gain de ces investissements d'avenir. Sans incitation particulière, ils ne vont alors rien faire pour leurs successeurs. La solution passerait par l'instauration publique d'un lien solidaire entre la retraite et ces investissements d'avenir, qui pourrait prendre la forme d'une *contrainte institutionnelle* : à chaque dollar dépensé pour les aînés devrait correspondre un montant minimal d'investissement écologique. La retraite, pierre d'angle de la protection sociale, ouvrirait enfin sur le futur.<sup>21</sup>

### **Indexer les retraites élevées sur un indicateur de la réussite des jeunes déshérités**

Des politiques d'indexation originales permettraient de *lier le sort* des retraités aisés à celui des jeunes déshérités. Au-delà d'un certain seuil, les retraites élevées seraient indexées sur un indicateur – à définir – de la réussite de ces jeunes, qui s'appuierait sur les évolutions du taux de salaire d'embauche et du taux de chômage des jeunes non qualifiés, sur la part de ceux qui ne sont ni en éducation, emploi ou formation (*NEET*), ou tout autre critère qui affecte en priorité les plus démunis parmi les nouvelles générations. Il ne s'agirait pas d'un mécanisme de redistribution, mais d'un partage des risques entre les aînés favorisés et les jeunes en difficulté : si ces derniers vont bien, les retraites élevées ne seraient pas amputées.

Les retraités aisés seraient ainsi directement intéressés à la réussite des jeunes les moins favorisés. La mesure d'indexation leur ferait peut-être accepter plus facilement des programmes publics renforcés d'éducation, de formation et d'apprentissage pour ces jeunes. De manière plus ambitieuse, elle serait susceptible de changer à terme les normes sociales si l'indicateur du sort des jeunes pauvres pouvait acquérir un impact médiatique ou politique important. La retraite engendrerait alors une vraie solidarité entre « vieux riches » et « jeunes pauvres ».<sup>22</sup>

### **Inciter à une épargne des seniors allouable dans les investissements d'avenir**

Relancer à terme notre économie en lui assurant une croissance soutenable nécessitera des investissements productifs d'avenir particulièrement massifs : infrastructures, révolution numérique, énergies bas carbone, R&D, innovations, mais aussi éducation et logement. Comment financer ces investissements ? Hors un emprunt public de grande ampleur (évoqué plus loin), la seule source possible à une échelle suffisante est l'épargne des ménages, surtout celle des seniors. Mais la crispation patrimoniale de ces derniers fait que leur épargne financière est trop peu

---

<sup>21</sup> Rangel (2003, p. 829) est cependant conscient de la difficulté d'instaurer un tel mécanisme incitatif. Si le lien entre éducation et retraite se comprend relativement bien, il reconnaît que la sécurité sociale et l'environnement ne semblent guère être mis en relation dans les débats publics ou politiques...

<sup>22</sup> Voir Masson (2020a et 2020b).

risquée et trop liquide pour être transformée en de tels investissements par une intermédiation financière trop court-termiste.

La baisse de rendement du livret A (à 0,5 %) et des fonds en euros n'a pas empêché les encours dans l'épargne réglementée d'augmenter considérablement ces toutes dernières années. A cet égard, la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier encore le phénomène. Les jeunes ménages sont certes accaparés par un long processus d'accession à la propriété. Mais les seniors, souvent détenteurs de leur logement en pleine propriété, bénéficient de revenus plus assurés et subissent moins de dépenses contraintes (tels les coûts professionnels ou de l'éducation des enfants). Ils auraient plus de moyens financiers et également davantage de temps pour gérer un portefeuille plus risqué. Mais, pour une large majorité, ils préfèrent thésauriser, pour des motifs de précaution ou autres (voir Masson, 2021), ou éventuellement donner à leurs enfants, plutôt que de consommer davantage ou d'investir à plus long terme. Les seniors (aisés) conservent ainsi une épargne peu risquée ou continuent même à l'augmenter, avec la perspective réconfortante que leur patrimoine ira finalement à leurs enfants sans trop de droits de succession.

Comment modifier cette situation apparemment bloquée ? Comment orienter l'épargne surabondante mais inerte des seniors vers le financement de l'économie réelle ? Il faut un levier puissant. Ce dernier pourrait être constitué par le *couplage* d'une hausse *sélective* des droits de succession (le bâton) avec l'offre innovante de placements financiers longs, largement exemptés de droits de succession (la carotte).<sup>23</sup>

La surtaxe successorale sur les transmissions en ligne directe ne concernerait que les héritages familiaux, à l'exclusion des dons ou legs caritatifs et des donations familiales, pourvu qu'elles soient pleines et entières (et non avec réserve d'usufruit par exemple) : devenir les plus riches du cimetière n'est pas un objectif à encourager. Le seuil d'exemption des héritages (100 000 € par parent et par enfant) resterait inchangé. Mais au-delà de ce seuil, les taux marginaux seraient plus élevés, 30 % puis 60 % par exemple – au lieu de la kyrielle de sept taux, de 5 à 45 %, que nous avons actuellement en France. La surtaxe successorale introduite diminuerait les héritages laissés par ceux qui ne réagissent pas à l'incitation, tout en générant des recettes supplémentaires. Elle amènerait les autres seniors à moins thésauriser, en produisant une puissante incitation à la donation (et à la liquéfaction du patrimoine immobilier). Au total, la mesure réduirait les inégalités des chances et le fossé patrimonial entre générations – effets qui seraient renforcés si les recettes accrues étaient pré-affectées au financement de programmes à destination de jeunes en difficulté.

Mais pour encourager les seniors à investir davantage, la surtaxe successorale devrait être combinée à une offre innovante de placements financiers de long terme, éventuellement *transgénérationnels* : ces produits seraient largement exonérés de droits de succession pourvu qu'ils soient détenus sur une durée minimale de 25 ans par exemple, au besoin successivement par les parents puis les enfants. Ils s'avèreraient d'autant plus attractifs que la surtaxe sur les héritages

---

<sup>23</sup> Pour une présentation détaillée de ce couplage fiscal et financier, voir Masson (2020a). Son acceptabilité politique dépendrait de sa capacité à contourner la forte impopularité actuelle dont pâtissent les droits de succession (voir Masson, 2018).

serait importante et que les avantages fiscaux de l'assurance-vie en matière de transmission seraient réduits. Véritables substituts aux fonds de pension ou d'investissement, peu développés dans notre pays, ces nouveaux placements devraient d'abord alimenter des *fonds dédiés* aux investissements d'avenir évoqués plus haut, biens communs générateurs de croissance mais dont la rentabilité s'inscrit dans le temps long. Ces fonds seraient gérés par des investisseurs de long terme avec les critères appropriés : ISR (investisseurs socialement responsables), ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour financer des investissements d'avenir massifs, une autre solution est souvent évoquée. Dans les circonstances actuelles particulièrement favorables, l'Etat pourrait recourir à un large *emprunt public*. Mais si l'on veut, pour de multiples raisons, que les acquéreurs soient d'abord Français, alors le dispositif proposé ci-dessus apparaît approprié. L'offre financière pourrait alors prendre la forme d'une *nouvelle assurance-vie allongée à 25 ans*, qui financerait cette dette spécifique. Les avantages fiscaux de l'assurance-vie actuelle en matière de transmission seraient alors transférés à ce nouveau placement de long terme.

## Conclusions

Pour remédier aux inégalités économiques entre générations, nous avons laissé le choix au lecteur entre une dizaine de réformes qui reposent sur des principes hétérogènes et relèvent de cadres idéologiques divers. Il serait surprenant que ce lecteur les rejette toutes ou, aussi bien, qu'il adhère à leur totalité. Le choix lui appartient.

La liste proposée est en outre loin d'être exhaustive. En particulier, la priorité a été accordée à des mesures dont les effets seraient sensibles *dès demain* sur les inégalités entre générations, plutôt qu'à des réformes structurelles à longue portée qui peuvent se révéler tout autant nécessaires. Une idée sous-jacente clef est par ailleurs de faire comprendre aux retraités actuels que leur sort dépendra de l'activité de leurs cadets, auxquels ils devraient globalement davantage s'intéresser (plutôt qu'à leurs seuls enfants ou petits-enfants). Les mesures proposées sont enfin, le plus souvent, *contingentes* à l'état futur de la société pour tenir compte de l'absence de visibilité et de l'incertitude actuelles : nous sommes en plein brouillard au moins jusqu'à la fin de la crise sanitaire en cours.

J'ai voulu présenter un large éventail de solutions possibles, exposées du coup un peu rapidement, pour montrer que notre pays ne se trouve pas dans une *impasse*. Reste que les réformes avancées mettent en jeu les priorités des transferts sociaux entre les âges, ou le droit de propriété des seniors aisés. Elles pourront être jugées parfois iconoclastes, mais les temps difficiles que nous vivons les rendent peut-être plus acceptables. Leur menée à bien nécessiterait à coup sûr un récit cohérent et une volonté politique claire. Si tel était le cas, elles contribueraient à faire ou refaire nation, voire à faire Europe en respectant nos visions du monde et nos cultures propres.

## Références

Boisson-Cohen et P.Y. Cusset (2016), « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », *Note d'analyse de France-Stratégie*, Projet 2017/2027.

Devolder P. (2020), « Propositions de réforme des retraites publiques en Belgique : principes et instruments », *Revue de l'OFCE*, 170, à paraître.

Masson A. (2018), « L'impôt sur l'héritage : débats philosophico-économiques et leçons de l'histoire », *Revue de l'OFCE*, 156, p. 123-174.

Masson A. (2020a), *Nos sociétés du vieillissement entre guerre et paix. Plaidoyer pour une solidarité de combat*, Editions l'autreface, Paris.

Masson A. (2020b), « La retraite par répartition au crible de la pensée multi-solidaire », *Revue de l'OFCE*, 170, à paraître.

Masson A. (2021), « Inégalités économiques entre générations : 1. Constats et perspectives », *Futuribles*, à paraître.

Piketty T. (2013), *Le capital au 21<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.

Piketty T. (2019), *Capital et idéologie*, Seuil, Paris.

Rangel A. (2003), "Forward and Backward Intergenerational Goods: Why is Social Security Good for the Environment?" *American Economic Review*, 93 (3), p. 813-834.

Renaudin A. (2020), « La dépendance, le risque démographique du XXI<sup>e</sup> siècle », *Risques*, n° 123, p. 111-121.

### **Encadré. Les trois pensées polaires du social**

Les débats suscités par le projet de réforme des retraites françaises ont encore révélé l'ampleur des désaccords entre les parties prenantes comme entre experts, économistes ou chercheurs des autres sciences sociales, concernant aussi bien les défauts du système actuel et les objectifs de la réforme que la pertinence du système universel proposé. Ce dissensus patent se retrouve dans maint autre champ du social.

Mon hypothèse est que la source première de ces désaccords provient d'une opposition *idéologique* qui concerne les visions *a priori* du monde social – entre lesquels les faits, rien que les faits, ne permettent pas de trancher ni de convaincre aisément autrui. Tout discours sur l'État-providence, tout programme de réformes sociales reposerait sur un tel substrat idéologique irréductible, caractérisé par sa position au sein du triangle constitué par les trois visions polaires du social, dites du *libre agent*, de *l'égalité citoyenne* et *multi-solidaire*. Ces dernières se distinguent par les poids respectifs, la hiérarchie et l'agencement des trois piliers pourvoyeurs de bien être (marché, État, famille pour faire court), la valeur républicaine privilégiée et le statut accordé à l'individu : agent, citoyen, ou « frère ».

Héritée de Locke, la pensée du libre agent privilégie le marché mais se méfie le plus de l'État et des charges sociales qu'il engendre, frein à l'innovation. Elle prône la liberté individuelle de disposer de soi, d'agir, de s'associer ou s'engager, de posséder, d'échanger ou emprunter,

transmettre ou entreprendre sur les marchés. Son concept clef est celui du *contrat privé* (individuel ou collectif) aux clauses bien définies, auquel l'agent est censé souscrire en toute liberté et responsabilité.

Héritée de Rousseau, la pensée de l'égalité citoyenne met au contraire en avant l'État mais se défie de la famille et plus généralement de tout lien personnalisé, source pour elle d'inégalité et d'arbitraire. Elle privilégie le lien direct de citoyenneté avec l'État que tout individu entretient dès son plus jeune âge, quels que soit sa classe sociale, son sexe, ses origines. Son concept phare est celui du *compte social personnalisé* (en France, compte C3P puis C2P sur la pénibilité, compte formation, compte professionnel d'activité ou CPA, etc.).

Inspirée par Hobbes, la pensée multi-solaire se repose à l'inverse sur la famille et les solidarités civiles, mais se méfie du marché dont elle dénonce les mécanismes individualistes et aveugles. Elle mise sur les liens de dépendance entre proches, au niveau socioprofessionnel comme entre générations. Selon une logique identitaire d'affiliation, chacun est considéré comme « frère de » au sein de différentes « familles » (depuis celle de sang jusqu'à la nation et au-delà) et appréhendé ainsi par son *statut collectif d'appartenance* à divers groupes.

Sous leur forme pure, ces trois pensées seraient socialement et politiquement intenable. Tout discours ou position sur le social peut alors être vu comme un compromis entre ces pensées, *i.e.* un « point » à l'intérieur du triangle idéologique dont elles constituent les trois pôles interdits.

### Compléments biographiques

Arrondel L. et A. Masson (2019), « Épargne des ménages et financement de l'économie », in *Capitalisme. Le temps des ruptures*, M. Aglietta (ed.), Editions Odile Jacob, p. 345-408.

Dherbécourt C. (2019), « L'évolution de long terme des transmissions de patrimoine et de leur imposition en France », *Revue de l'OFCE*, n° 161, p. 113-141.

Masson A. (2020), *Nos sociétés du vieillissement entre guerre et paix. Plaidoyer pour une solidarité de combat*, Editions l'autreface, Paris.

Piketty T. (2013), *Le capital au 21<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris.

Piketty T. (2019), *Capital et idéologie*, Seuil, Paris.

Sirinelli J.-F. (2003), *Les Baby-Boomers*, Fayard, Paris.

### Chapitre 3. Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ? Jalons provisoires

Le concept d'une société harmonieuse entre générations se comprend assez bien intuitivement mais il est difficile de lui conférer une définition *opératoire*, forcément plus précise et réductrice. Dans cette voie, la position de Rawls, encore trop abstraite et générale, m'apparaît cependant la plus prometteuse. Je la rappelle brièvement (en complément du début de l'introduction à cette note).

#### L'approche rawlsienne

Rawls (1993, p. 55 et p. 216-217) envisage la société comme :

« un système de coopération dans le temps entre générations [...], de façon que les avantages produits par les efforts de chacun soient équitablement acquis et répartis d'une génération à l'autre ».

La définition est certes trop générale. Mais, plus précisément, Rawls recourt à l'artifice de *contrats sociaux* entre générations – qui doivent recueillir l'accord unanime des participants – pour inférer le juste principe d'épargne à l'égard des générations cadettes, celui-ci reposant sur une *réciprocité indirecte descendante*.

L'approche contractuelle emprunte la fiction du choix d'une « constitution », qui serait adoptée par l'ensemble des agents dans une situation hypothétique où ils seraient libres et mus par leur seul intérêt, mais accepteraient néanmoins de ne pas utiliser à leur profit la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ou des autres. Les règles communes sont ainsi édictées dans la « position originelle », derrière le « voile de l'ignorance », dans un cadre qui entend conjuguer recherche de l'intérêt propre et attitude solidaire.

L'application de ces concepts à un cadre intergénérationnel rencontre cependant nombre de difficultés, dont témoignent les hésitations de Rawls (1971, 1993). Le niveau de l'épargne doit être établi, derrière le voile de l'ignorance, par des individus *contemporains*, et qui se savent tels même s'ils ne connaissent pas les particularités de leur génération d'appartenance – l'impartialité de la solution proposée requiert cette ignorance. Le problème est que ces derniers, mus par leur seul intérêt, vont laisser trop peu dans ces conditions à leurs successeurs – et d'autant moins que les générations se chevauchent peu.

Après moult hésitations, Rawls (1993, p. 54-55) a finalement proposé une formule plus satisfaisante fondée sur un comportement de *solidarité transgénérationnelle*, soit un mode de coopération entre générations qui s'avère mutuellement profitable si toutes y adhèrent : le choix du principe d'épargne adopté par les contemporains derrière le voile d'ignorance doit être...

« soumis à la condition qu'ils doivent vouloir que toutes les générations *précédentes* l'aient suivi »... en escomptant que leurs successeurs le suivent également.

Dans ces termes mêmes, la solution avancée vise à l'impartialité et repose sur une coopération tacite mais fragile, puisqu'associant au nom de l'avantage mutuel des générations non encore nées : son efficacité dépendra *in fine* de la crédibilité ou de la confiance accordées aux politiques et institutions chargées de la mettre en œuvre, des croyances des agents, etc. Le principe d'épargne proposé revient en fait au précepte bien connu :

*Principe aval* : « Faites pour vos descendants ou les générations suivantes, *mutatis mutandis*, ce que vous auriez aimé que vos prédécesseurs fassent pour vous ».

Il s'agit bien d'élargir l'horizon des possibles pour les générations d'après, tout en évitant de leur laisser un héritage *néгатif* trop important (dette sociale, pollution...).

Rawls cherche ainsi à instaurer une *chaîne de réciprocité indirecte, descendante et rétrospective*. La réciprocité indirecte constitue un échange entre trois générations qui est adapté à la chaîne transgénérationnelle et à l'irréversibilité temporelle. La répétition « en chaîne » du même type de transfert ou d'action (ici l'épargne pour les successeurs) d'une génération à la suivante contribue à perpétuer ou renforcer la lignée et les « valeurs » familiales ou sociales, instaurant ainsi une coopération supposée mutuellement avantageuse.

Pour les transferts comme la retraite publique, qui remontent les générations et requièrent la coopération de nos successeurs, un autre mode de réciprocité indirecte est à l'œuvre, cette fois ascendante et prospective. Ce dernier se caractérise par une obligation initiale de donner : on cotise pour ses aînés en escomptant recevoir plus tard, en retour, de ses cadets. Le choix du principe de justice « rawlsien » requiert alors que les contemporains doivent vouloir que les générations *postérieures* le suivent, de manière à ce que la chaîne générationnelle ne soit pas rompue. En d'autres termes :

*Principe amont* : « Faites pour vos aînés ce que vous aimeriez que vos successeurs fassent pour vous dans une situation comparable ».

En d'autres termes, lorsque l'on sera vieux, on sera traité d'une certaine manière « comme » on traite nos vieux aujourd'hui. Or on est tous appelé à devenir vieux un jour...

Une société harmonieuse entre générations me paraît devoir reposer au moins sur ces deux principes généraux. Mais peut-on aller plus loin ? Je vais me livrer pour ce faire à un jeu d'hypothèses.

### **Hypothèses minimales pour une société harmonieuse entre générations**

A défaut de la définir précisément, envisageons une série de réquisits auxquels devrait satisfaire une société harmonieuse entre générations.

## **Hypothèse 1 : une société harmonieuse entre générations doit être une société *équilibrée* entre générations**

Le concept d'équité entre générations n'a pas grand sens, surtout entre générations éloignées aux vécus historiques trop dissemblables. Mais on peut, à défaut, envisager ce que pourrait être une société équilibrée entre générations. La difficulté vient de ce qu'il existe deux critères d'équilibre :

- Le critère *longitudinal* voudrait que les générations suivent à différentes dates des profils selon l'âge comparables – à la croissance ou aux vicissitudes historiques près ;

- le critère transversal voudrait qu'à une date donnée les générations soient dans une position comparable, *modulo* les effets de l'âge.

Dans la ligne du principe aval rawlsien, F.-X. Albouy suggère que l'harmonie suppose que les générations successives bénéficient d'espaces de choix comparables en termes d'éducation, de travail et d'emploi, de santé ou de retraite..., bref, soient plus généralement dotées d'*horizons des possibles équivalents*. C'est un critère longitudinal qui renvoie en partie à la notion de politiques *soutenables*. Mais tel quel, il ne suffit pas. Une société *gérontocratique et stationnaire* y satisfait ainsi parfaitement, puisque chaque cohorte suit le même profil de cycle de vie. Mais cette société sera profondément injuste au plan transversal, si les sales boulots, précaires et mal rémunérés, sont réservés aux jeunes actifs, les emplois agréables, aux salaires conséquents et assurés, aux âges mûrs, et si les retraites sont des pactoles. Néanmoins, comme « on est tous appelé à devenir vieux un jour », le pacte intergénérationnel peut tenir, chaque génération adulte anticipant qu'après l'enfer initial viendra progressivement le paradis final... Il y a bien réciprocité indirecte, mais dévoyée comme dans le cas d'un bizutage : jeune, je suis exploité par mes aînés, mais plus tard je me rattraperai sur les générations suivantes jeunes.

Le critère transversal suggère par exemple l'établissement d'une certaine parité entre les niveaux de vie moyens des retraités et des actifs. Mais tel quel, il ignore l'histoire différenciée des générations. Si les générations aînées ont fait peu d'enfants, les ont peu éduquées et n'ont guère travaillé à maintenir les capitaux et le système productif... tout en partant tôt à la retraite, l'exigence de parité pourra se révéler une revendication exorbitante. Il faudrait y ajouter un critère de *responsabilité collective* de chaque génération, qui apparaît difficile à mettre en œuvre : du type, la pension moyenne de chaque génération dépendra du nombre moyen d'enfants de ses membres.

Dans cette ligne, d'autres critères d'équilibre transversal seront peut-être plus acceptables, et plutôt de type « chauvélien », par exemple :

- maintenir un ratio à peu près constant dans le temps entre les salaires moyens à 30 ans et 50 ans ;

- maintenir un ratio à peu près constant dans le temps entre les patrimoines moyens à 30 et 50 ans ; ou maintenir à peu près constantes les parts du patrimoine global détenues par les différentes classes d'âge (les moins de 30 ans, les 60 à 70 ans, etc.) ;

- s'il est correctement adapté à l'augmentation de la longévité, le principe de Musgrave, qui maintient constant le ratio entre la pension moyenne et le salaire moyen net des cotisations retraite, entre dans cette catégorie (voir **chapitre 2**)

### **Hypothèse 2 : une société harmonieuse met chaque génération face à sa *responsabilité collective***

Comme le montre l'exemple ci-dessus, où chaque génération verrait sa pension moyenne liée à son nombre moyen d'enfants (une idée avancée jadis par Hervé Le Bras), ce concept est susceptible de conduire à des dérapages dangereux. Il repose sur une solidarité entre conscrits qui présente un caractère arbitraire. Il est préférable de suivre Van Parijs qui souligne que la justice entre générations est toujours une affaire d'*individus* (ou de familles). De ce point de vue, plutôt que de parler de contrat (social) entre générations, il serait préférable de considérer des « contrats entre individus appartenant à différentes générations ».

### **Hypothèse 3 : une société harmonieuse entre générations repose sur une *coopération équilibrée* ou harmonieuse entre générations**

Cette coopération est également double, longitudinale et transversale. Chaque génération est le maillon d'une chaîne, souverain bien commun dont la préservation permet, grâce à une coopération contrainte, de faire mieux que la concurrence sur les marchés. Mais cette coopération longitudinale n'est optimale qu'à l'équilibre de long terme ; en dehors, elle doit être articulée avec une coopération transversale qui lie les générations dans l'action présente et exerce notamment une « fonction de rappel » sur les seniors et les plus âgés.

La coopération de long terme vise notamment à ce que les générations successives bénéficient des mêmes possibilités de se réaliser en répondant aux défis spécifiques auxquels elles seront confrontées (en liaison avec le critère avancé par F.-X. Albouy). La coopération transversale suppose que toute adaptation du système social aux circonstances du moment voit les efforts d'ajustement requis être *partagés* de manière équilibrée *entre toutes les générations* concernées. Elle ne peut s'exercer que dans un climat de *confiance* entre générations, chacune ayant les « croyances appropriées » quant au caractère mutuellement avantageux de cette coopération imposée : il faut éviter que les seniors considèrent comme plus profitable pour eux une attitude du type « après moi le déluge ».

Prenons l'exemple des retraites. L'équilibre financier du système exige que « *Comme on vit plus longtemps, il faudra travailler plus longtemps* ». En fait, les générations actives actuelles devront travailler plus longtemps pour assurer l'équilibre financier du système non du fait de leur propre espérance de vie mais en proportion de la longévité des *seniors actuels*, et aussi du poids des générations nombreuses du baby-boom et des « choix » de fécondité passés de ces dernières (peu fécondes en Allemagne, Espagne ou Italie). Ces générations actives se retrouvent ainsi pénalisées par une situation démographique dont elles ne sont pas « responsables ».

L'équilibre financier de la répartition demande donc beaucoup à la solidarité entre générations. On peut juger qu'il est crucial de maintenir la générosité actuelle du système pour les retraités actuels *comme pour les générations suivantes* (coopération de long terme). Mais une coopération équilibrée ou harmonieuse exigerait, en contrepartie, que des *retours de solidarité* substantiels soient demandés, selon leurs capacités propres, aux seniors qui bénéficient de l'effort accru des générations actives – on peut s'exprimer autrement en invoquant la nécessité de *deals* ajustés, du type donnant-donnant, entre générations.

De mon point de vue, la contrepartie adéquate que peuvent apporter les seniors pour produire une coopération équilibrée et socialement juste – et donc une société harmonieuse entre générations – ne peut provenir, dans les conditions actuelles, que de leur *patrimoine*. J'en propose deux usages : d'une part, des cotisations-patrimoine pour mutualiser le financement des dépenses d'hébergement liées à la perte d'autonomie ; d'autre part, l'offre de placements financiers transgénérationnels, largement exemptés de droits de succession (par ailleurs accrus) pour financer les investissements publics d'avenir qui bénéficieront notamment aux générations jeunes et futures.

Bien sûr, il existe d'autres voies de mobilisation et d'usage du patrimoine des seniors. Mais un corolaire de l'hypothèse 3 serait que *l'harmonie entre générations, dans les conditions actuelles, devrait envisager une contribution significative du patrimoine des seniors*.

#### **Hypothèse 4 : une société harmonieuse entre générations ne traite pas vraiment des réponses à des chocs de grande ampleur**

L'harmonie entre générations reste un concept d'équilibre. Pour traiter des chocs massifs qui fragilisent une société ou peuvent même remettre en cause sa survie, il faut faire véritablement faire appel à la solidarité entre générations, qui exprime le degré de solidité de cette société, sa capacité à résister aux chocs.

Dans le livre, je propose un exercice de pensée. On vient de découvrir qu'une grosse météorite va frapper la terre dans 60 ans, détruisant toute vie humaine. Mais un équipement au coût très lourd permettrait de détourner sa trajectoire. Engrange-t-on sa construction ? Et si oui, comment son coût sera partagé entre les différentes générations (et de même au sein de chacune) ? La recherche de l'harmonie entre générations semble ici hors de propos, lorsqu'il s'agit de répondre à cette sorte de *stress test* ou de *crash test* pour nos sociétés.

#### **Une société harmonieuse ou d'amitiés entre générations ?**

Le thème d'une société inclusive, aux rapports équilibrés ou *harmonieux*, revient depuis quelques années sur le devant de la scène face aux fragmentations de la société française : de plus en plus multiple et divisée, celle-ci est qualifiée « d'archipel » par Jérôme Fourquet. Pour les économistes, le mot renvoie à croissance inclusive, qui ne laisserait personne sur le bas-côté, n'exclurait aucune génération. D'autres économistes invoquent une société de confiance dans les

rappports à autrui, la confiance ayant précisément, selon le prix Nobel Kenneth Arrow, la vertu principale « d'économiser sur les coûts de transaction », particulièrement importants entre générations.

L'épisode de la Covid nous rappelle qu'il faut sans doute aller plus loin. Société fraternelle, harmonieuse ou solidaire ? Les termes sont peut-être trop galvaudés aujourd'hui. Je proposerai plutôt une *société d'amitiés*, à condition d'accorder au mot amitiés, *mutatis mutandis*, le sens que lui prête Aristote dans l'*Ethique à Nicomaque*.

L'amitié y est conçue comme un véritable ciment social avec ses multiples formes et gradations, depuis l'amitié réciproque du maître et de ses serviteurs (oublions les pages peu glorieuses du livre sur le statut équivoque de l'esclave), en passant par les relations confraternelles entre marins ou frères d'armes, jusqu'à l'amitié ou l'amour des parents pour leurs enfants, chair de leur chair. Comment ce faisceau d'amitiés hétérogènes que chacun tisse avec les autres, comment ces liens d'appartenance à des communautés multiples et diverses peuvent-ils tenir ensemble et donner une identité cohérente à l'individu ? L'appartenance à la cité (*polis*), à une société politiquement organisée, fournit la clef de voute recherchée :

« Toutes les communautés ou associations particulières, constituées en vue de l'avantage de ses membres, [...] ne sont, pour ainsi dire, que des fractions de la communauté politique, [...] et semblent bien être subordonnées à la communauté politique, [qui] n'a pas pour but l'avantage présent, mais ce qui est utile à la vie tout entière [...]. C'est que les intérêts que [ces communautés ou associations] défendent demeurent privés et particuliers, et doivent être absorbées dans l'intérêt général qui est l'objet de la cité » (*Ethique à Nicomaque*, VIII, 11).

Ces considérations peuvent sembler des truismes ou des vœux pieux aujourd'hui, mais il n'est pas inutile de les rappeler face à la montée de l'individualisme et de l'atomisation sociale comme à la résurgence possible des conflits entre générations. La réussite individuelle doit céder un peu le pas à la réussite collective et l'enjeu est de faire ou de refaire Nation (avant de faire éventuellement Europe) comme de reconstituer une chaîne solide de réciprocités directes et indirectes entre générations.

## Références

### Références des publications effectuées pour la présente convention TDTE

- « Inégalités économiques entre générations en France. Constats et perspectives », *Futuribles*, n° 441, (mars-avril 2021), p. 25-34.
- « Comment réduire les inégalités entre générations ? Un panorama des solutions possibles », *Futuribles*, n° 442, (mai-juin 2021), p. 5-20.
- « Entretien avec André Masson : Nos sociétés du vieillissement », *Nonfiction*, (Jean Bastien), (18 janvier 2021).<sup>24</sup>
- « Les retraités ne doivent pas se comporter comme des rentiers de l'État-providence », Entretien avec Philippe Plassart, *Le nouvel économiste*, (9 février 2021).
- « Des générations solidaires dans la crise sanitaire ? », *AOC*, (19 mars 2021).

### Autres références récentes utilisées, signées Chaire TDTE

- « Nos sociétés du vieillissement entre guerre et paix », *Risques*, 123, (septembre 2020), p. 129-140.
- « La retraite par répartition au crible de la pensée multi-solaire », *Revue de l'OFCE*, 170, (décembre 2020), p. 131-192.
- « Heurs et malheurs du système universel de retraite », (avec Vincent Touzé), OFCE, *Policy Brief*, n° 83, (19 janvier 2021).
- *Nos sociétés du vieillissement entre guerre et paix. Plaidoyer pour une solidarité de combat*, Éditions l'autreface, Paris (décembre 2020), 208 p.

### Interventions sur le sujet sur le Net ou en visio-conférence avec affiliation à la Chaire TDTE

- \* *Le grand entretien* avec Frédéric Serrière, Paris (Visio), 4 février 2021
- « Mutualiser le risque de dépendance entre les retraités », publié le 18 février 2021
- \* *Le grand entretien* avec Frédéric Serrière, Paris (Visio), 11 février 2021
- « L'épargne des Seniors, la clé pour les investissements d'avenir », publié le 7 avril 2021
- \* *Conférence de presse Futuribles* : « Générations : solidarités et conflits », Paris, 3 mars 2021
- Débat avec Hippolyte d'Albis

---

<sup>24</sup> Affiliation à la Chaire Tdte non mentionnée.



\**Institut C&C, Chiffres & Citoyenneté* : « Une branche de la sécurité sociale pour l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap : les conditions de la réussite », Paris, 13 mars 2021

- Communication à la table ronde : « Pourquoi le 3<sup>ème</sup> âge doit-il financer le 4<sup>ème</sup> âge ? »

\*\* *Table ronde d'AG2R La Mondiale* : « L'allongement de tous les âges de la vie » (sous l'égide d'André Renaudin), Paris, Studio 221 de Radio France, 8 juin 2021

## Table des matières

### Introduction

Solidarité de combat entre générations (contre les chocs)

Mobiliser le patrimoine (des seniors) pour le modèle social et les investissements d'avenir

### Chapitre 1: Inégalités économiques entre générations en France : constats et perspectives

L'enjeu : un poids des retraites trop élevé en France ?

Le niveau de vie des retraités en perspective

La concentration croissante du patrimoine aux mains de seniors

Une situation patrimoniale néfaste et durable

### Chapitre 2: Comment réduire les inégalités entre générations ? Un panorama des solutions possibles

Le choix des réformes à entreprendre : le poids de l'idéologie

Redistribuer, mais comment ?

Réduire le poids relatif des transferts aux générations aînées // Redistribuer davantage vers les jeunes et les plus démunis // Un impôt général et progressif sur le patrimoine pour lancer les jeunes dans la vie // Un impôt exceptionnel sur les hauts patrimoines ou pensions // Mutualiser les coûts additionnels de la dépendance entre les seniors

Inciter ou indexer pour lier le sort des générations entre elles

Le principe de Musgrave pour l'équilibre des retraites // Créer des liens entre retraite et éducation ou investissements écologiques // Indexer les retraites sur un indicateur de la réussite des jeunes déshérités // Inciter à une épargne des seniors allouable dans les investissements d'avenir

Conclusions

### Chapitre 3 : Société harmonieuse entre générations : quelle définition, quels critères ?

L'approche rawlsienne

Hypothèses minimales pour une société harmonieuse entre générations

Une société harmonieuse ou d'amitiés entre générations ?

*Références sur les travaux effectués pour la convention*